71e ANNEE (8e Série) N° 39 28 SEPTEMBRE 1961

SEMINARY LIBRARY
PASSIONIST FATHERS

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES

SOMMAIRE

DOCTRINE

Chronique d'Apostolat Social. — SOCIALISATION ET PERSONNE HUMAINE (*Semaine Sociale*, Grenoble 1960) : Leçon d'ouverture, 561. — I. *Analyse de situation :* Nouvelles formes et nouveau style de vie sociale, 562. — Progrès des techniques et volonté de rationalisation, 563. — L'évolution des classes et des structures sociales, 563. — Enrichissement et asservissement de la personne, 564. — Le retard des institutions, 565. — Socialisation et tendances totalitaires, 565. — Les crises du socialisme, 566. — II. *Confrontations doctrinales :* La conscience du social et le personnalisme, 566. — Perspectives chrétiennes sur la vie personnelle et la vie collective, 567. — Participation des personnes et des groupes à la vie sociale, 568. — Le public et le privé, 568. — III. *Orientations :* Sciences humaines et techniques d'action sur l'homme, 569. — Le droit au service de la personne, 570. — Contrainte et répression, 570. — Participation à la vie des communautés locales, 571. — Economie concertée et démocratie économique, 572. — Vers de nouvelles structures politiques, 573. — Un an après... (*Mater et Magistra*), 574.

Questions de sciences ecclésiastique. — Qu'en est-il de l'honoraire d'une messe de binage après une messe *pro populo ?* 574.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — Comptes rendus bibliographiques : F. Hayward, *Les conciles œcuméniques*, 576. — Daniel-Rops, *Vatican II*, 576. — P. Blanchard, *Sainte Marguerite-Marie*, 576. — R. P. Callens, *Le mystère de notre intimité avec Dieu*, 576.

PREDICATION

Voir sommaire détaillé en tête des pages blanches.

DIRECTION : Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur — R. DESVOYES, Codirecteur
CORRESPONDANCE : M. le Directeur de « l'Ami du Clergé », BP 4 Langres (Hte-Mne)
PUBLICITÉ EXCLUSIVE : M. Jacques LEGUERNEY, 24, rue de Madrid, PARIS (8e)
Paraît tous les jeudis à Langres

L'AMI DU CLERGÉ
REVUE HEBDOMADAIRE DE DOCTRINE ET DE PASTORALE

ABONNEMENTS		France	Étranger
	Doctrine seule	10	15 NF.
	Doctrine et Prédication.	12	18 NF.

Tous les nouveaux abonnements partent du 1er JANVIER de l'année en cours
On n'accepte pas d'abonnements à la PRÉDICATION sans la DOCTRINE

L'AMI DU CLERGÉ, 2-4, rue Claude-Gillot, Langres (H.-M) - C. C. P. 21.88 Nancy

PETIT COURRIER

Q. — Il y a en ce moment chez nous un livre qui se lit avec une certaine vogue. Il est assez discuté. Ce livre a pour titre « *L'Avocat du diable* » de Morris L. WEST. Dites-moi ce qu'il faut en penser.

R. — L'auteur, écrivain australien est né à Melbourne en 1916. Son livre a connu un succès foudroyant et reste en Amérique l'un des best-sellers, à côté de la traduction du *Dernier des justes* d'André Schwartz-Bart. En France, comme vous le notez vous-même, la vogue ne fut pas moins remarquable. La presse catholique a dit les mérites du roman et fait les réserves qui s'imposaient. (Voir notamment *Croix* des 30-31 octobre 1960 ; *France Catholique*, 4 déc. 1960 (Alain Palante, particulièrement important) ; *Livres et Lectures*, nov. 1960, p. 601 ; *Notes bibliographiques*, janvier 1961, p. 45, etc.).

En voici le thème et la trame essentielle. Un prélat anglais, attaché à la Curie romaine, est atteint d'un cancer et se sait condamné à brève échéance. Il accepte néanmoins de poursuivre l'enquête canonique concernant un personnage mystérieux, fusillé par les communistes à la fin de la guerre, et qui passe pour accomplir des miracles. Il se heurte aux pires obstacles en la personne des « enquêtés », croit cependant découvrir le secret de la sainteté de la victime. « Avocat du diable », il se laisse prendre lui-même à l'exemple contagieux du « héros » et, au contact du peuple, avec ses tares et ses générosités, son cœur sclérosé par l'habitude de la procédure ressent soudain un impérieux besoin d'aimer et de sauver les âmes, même les plus viles. Et cet apostolat suprême illumine ses dernières heures ici-bas.

Si l'on en croit un bon juge, le chanoine H. Guillet (*Livres et Lectures*), l'auteur

« s'est soigneusement informé sur l'Eglise romaine. Il ne ménage pas ses critiques sur les raideurs formelles et juridique ; mais il respecte profondément l'essentiel de la valeur surnaturelle.

« Il connaît bien aussi son métier de romancier. Ses personnages, même les plus singuliers, sont d'un dessin vigoureux ; les intrigues tiennent en haleine, même quand elles frisent l'invraisemblance. Le style est limpide. »

Q. — Je vous serais très obligé de vouloir bien me fournir une bibliographie, aussi complète que possible (ouvrages de fond, études, articles, etc...) sur la « *Personne* » (humaine j'entends) : essence, dignité, primauté, défense de la personne, etc.

R. — Beaucoup à prendre dans les documents du Magistère ; discours et radiomessages de Pie XII : *Personnalité humaine et psychologie appliquée* (10 avril 1958), voir *Doc. Cath.*, 27 avril 1958, et antérieurement : Noël 1946 et 1953, « La Dépersonnalisation de l'homme moderne », *Doc. Cath.*, col. 6 sq. ; divers dans *Doc. Cath.*, 1948, col. 177 sq. ; 1953 : 1358, 513 ; 1956 : 1549 ; 1958 : 1231 (dignité), etc. Documents épiscopaux : en 1945 : *Doc. Cath.*, 18 (card. Liénart), 88 (card. Saliège), 89 (Mgr Théas), 102 (Mgr Lebrun), 783 (Mgr Guerry). — Voir également : 7e Semaine des Intell. Catholiques : *Qu'est-ce que l'homme ?* (nov. 54) : cf. *Doc. Cath.*, 9-1-1955, col. 38-46 ; Jean Laloup et Jean Nélis. *Hommes et machines*, Casterman, 1953, et la bibliographie terminale ; Mikel Dufrenne. *La Personnalité de base*, P.U.F., 1953 ; Marcel Desclaux. *Essai sur la personnalité*, P.U.F., 1959 ; Emmanuel Mounier. *Le Personnalisme*, col. « Que sais-je ? » (1re édit. en 1950) et de nombreux articles de la revue *Esprit* (janv. et mars 1946 ; févr. 1947 ; mars 1948, etc.) ; Raymond B. Cattella. *La Personnalité. Etude systématique, théorique et concrète*, 2 vol., P.U.F., 1956 ; Maurice Zundel. *Croyez-vous en l'homme ?* « Bibl. Ecclesia », Fayard, 1956 ; Dr Maurice Vernet. *L'Homme maître de sa destinée*, éthique et biologie, Grasset, 1956 ; Louis Lavelle. *Conduite à l'égard d'autrui*, A. Michel, 1957 (l'homme ne réalise sa vocation que dans le dialogue avec d'autres hommes ; exigences et risques de ce dialogue) ; Jacques Menetrier. *L'Homme quelconque*, Julliard, 1959 (réflexion originale d'un homme hanté par la nécessité de retrouver l'individu dans la foule qui nous submerge et la personne dans la masse qui nous conditionne) ; H. Bars. *L'Homme et son âme*. Grasset, 1958 ; Jacques Maritain. *La Personne et le bien commun*. Desclée de Brouwer, 1948 ; P. Coulet. *La Personne humaine en danger*, Spes, 1949-1956 ; Sem. Soc. 1937 : *La personne humaine en péril*, Gabalda.

Q. — Pourriez-vous m'indiquer un ouvrage sur la *Mythologie*, les personnages mythologiques ?

R. — Destiné à qui ?

1° Aux SCOLAIRES ? Vous avez le choix entre : Aubert. *Les Légendes mythologiques de la Grèce et de Rome*, Vuibert, 2,38 NF; du même : *Dictionnaire de mythologie classique*, ibid., 2,85 ; Guillemin. *Récits mythologiques*, Hatier, 4,06 (excellent); Grimal. *Petite histoire de la mythologie et des dieux*, Nathan, 8,15.

2° Aux ADULTES : R. Burnand. *Vie privée des déesses et des dieux*, Grasset, 1953 ; Grimal. *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*, P.U.F. 1951, 30 NF. ; M. Meunier. *La Légende dorée des dieux et des hommes*, A. Michel, 9 NF.; Maurice Rat. *Mythologie. Légende des dieux et des héros grecs et latins*, Plon, 15 NF.

3° Aux SPÉCIALISTES : Guirand et collaborateurs. *Mythologie générale*, Larousse, 52,90 ; Lavedan. *Dictionnaire illustré de la mythologie et des antiquités grecques et romaines*, Hachette,

(*Voir suite* p. 286).

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*, 4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)

BEAU CHESNE

BEAU-CHESNE-CROIT

PRÉSENTE :

MARIA

ETUDES SUR LA SAINTE VIERGE

Sous la direction de Hubert du Manoir, S. J.

avec le concours de nombreux collaborateurs

TOME VI

Etudes d'Ecriture Sainte et de Théologie positive — Etudes de Théologie Mariale spéculative — Pastorale, Humanisme et Sagesse. — Préface par H. de LUBAC, S. J.

Un volume avec hors-texte........ **43 NF.**

DICTIONNAIRE DE SPIRITUALITÉ

ASCETIQUE ET MYSTIQUE — DOCTRINE ET HISTOIRE

Fasc. 30-31-32 **(Etats de vie — Ezquerra)**........ **56,70 NF.**

LA THÉOLOGIE DE SAINT PAUL

par F. PRAT, S. J.

présentée par J. DANIELOU

dans la **Bibliothèque de Théologie Historique**

Tome I........ **25 NF.** – **Tome II**........ **25 NF.**

Prospectus sur demande

QUI

COLLECTION DIRIGÉE
PAR
MARCELLE AUCLAIR
ET
JEANNE DODEMAN

Tout ce qui paraît donné est, dans une très large mesure, acquis. Chacune, chacun, peut donc l'acquérir.

Si vous voulez ne pas être — ou ne pas rester — n'importe qui, LISEZ CET OUVRAGE

NE SOYEZ PAS N'IMPORTE QUI

Rédigé par Hugues VARNAC

Avec la collaboration de Franck JEUDI et André VERNAL

1 vol. Broché, 14 x 20,5 cm. . . . . **6,75** NF

Rappel des volumes parus :

- **Qui épousez-vous**
- **Qui est votre mari**
- **Qui est votre femme**

bloud et gay

DISQUES

Le plus grand choix de disques religieux et de films-fixes

Nouveautés :

CHANTE TON SEIGNEUR. Hymnes et prières par la Schola des pères du St-Esprit de Chevilly et la Chorale Elisabeth Brasseur. Dir. : R. P. Lucien DEISS. Orgue : M. C. ALAIN. (30 cm., 33 t. Art. S.M. 33.89).

MESSA NOSTRALE IN SERMANO (Corse). Par la chorale « A Mannella ». Direction : J. LUCIANI. (25 cm., 33 t., St. Ricordi 25 S 026).

RESONANCES. Chansons d'ici et d'ailleurs. Par la Chorale des « Résonances ». Direction : L. LIEBARD. (25 cm., 33 t. Art. S. M. 33.88).

SCHUBERT. Symphonie inachevée. — **WAGNER.** La Chevauchée des Walkyries. — **LISZT.** Les Préludes. — Orch. National de la R.T.F. et Orch. de la Société des Concerts du Conservatoire. Dir. : Edouard LINDENBERG. (30 cm., 33 t. Odéon — Gde Diffusion XOC 805. — **Prix net exceptionnel : 9 NF. 95**).

Conditions exceptionnelles à MM. les Ecclésiastiques

Expédition Province par retour — Abonnement gratuit à « Disques-Informations »

19, RADIO PYGMALION boulevard de Sébastopol — Tél. : CEN. 17-33 — M° : CHATELET

DICTIONNAIRE DE DROIT CANONIQUE

Publié sous la direction de M. le chanoine R. NAZ

Vient de paraître :

FASCICULE XL, « ROTE ROMAINE » — « SIMONIE »

Prix : **20** NF. *Tarif pour les souscripteurs :* **15** NF

Les tomes I à VI (Nos 1 à 36) et les Nos 37 à 40 valent : **600** NF.
Le règlement de cette somme peut faire l'objet de plusieurs versements échelonnés sur un an.
Les fascicules restant à publier seront expédiés et facturés à mesure qu'ils paraîtront.

LETOUZEY ET ANÉ, 87, Bd Raspail, Paris-VI

L'AMI DU CLERGÉ

Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur
Chan. R. DESVOYES, Codirecteur

71e ANNEE (8e Série)
N° 39. — 28 Sept. 1961

CHRONIQUE D'APOSTOLAT SOCIAL

Socialisation et personne humaine

47e Semaine Sociale

(Grenoble 1960)

La Lettre de S. E. le Cardinal Tardini, Secrétaire d'Etat de S. S. Jean XXIII, constitue la lumineuse préface de la session grenobloise que nous nous proposons de résumer à l'usage de nos lecteurs.

Cette Lettre met en relief les principaux points de la doctrine sociale de l'Eglise qui permettent de juger le fait actuel et ambivalent de la « *socialisation* »[1]. La socialisation est un fait complexe, porteur d'avantages indéniables et, en même temps, de menaces contre la personne. Pour parer à ces menaces, l'Eglise tient ferme aux principes suivants : dignité de la personne humaine, fonction subsidiaire de l'Etat dans la vie économique et sociale, liberté des « corps intermédiaires », tant qu'ils n'érigent pas leurs intérêts relatifs en fin absolue et ne dégradent pas leur service en tyrannie. Les risques d'asservissement se trouvent renforcés par la complicité et l'inertie des citoyens. Aussi cette Lettre se termine-t-elle par un appel à « l'engagement personnel » des chrétiens, excellent témoignage en faveur de « l'Unique Nécessaire » duquel toutes choses reçoivent leur vraie valeur.

LEÇON D'OUVERTURE

Ce cours inaugural, réservé au Président des Semaines Sociales, constitue pour M. Alain Barrère[2] une brillante entrée dans ses nouvelles fonctions. Ses premières paroles sont un hommage à son prédécesseur, M. Charles Flory, qui occupait encore pour ce cours la place de président de séance : symbole de continuité dans la fidélité à une même inspiration.

Le sujet de la présente session n'est pas nouveau. On se souvient notamment de la Semaine Sociale de Clermont-Ferrand (1937) sur « *La Personne en péril* ». Les périls suscités par les dictatures totalitaires ont, sinon disparu, du moins reculé. Mais d'autres menaces ont grandi dans l'après-guerre. Elles viennent de partout, à mesure que se généralise et s'intensifie la socialisation. C'est en fonction de cette situation nouvelle que la vieille question des rapports entre personne et communauté demande à être reprise aujourd'hui. La réflexion, pour être fidèle à son objet, se gardera de considérer la société dans un état figé, mais elle l'envisagera sous son aspect dynamique : une humanité qui se construit à un rythme accéléré.

Aussi la socialisation, dans cette marche vers l'avenir, peut-elle être considérée comme *un projet* ou « une tâche à accomplir », — et comme *une réalité* ou la caractéristique du fait contemporain, que nous rencontrons pour le subir ou réagir.

1° *Le projet.*

Quand l'homme qui pense envisage la socialisation comme projet, il en cherche la signification, le pourquoi. Il est alors conduit à dépasser une vue superficielle ou accidentelle des phénomènes de socialisation. Bref, la réflexion mène à l'examen plus profond de la nature de l'homme : l'homme est une personne ; comme tel, il est à la fois sujet autonome et en dialogue avec l'autre, appelé à la vie commune.

Le conférencier s'arrête alors à la formule souvent invoquée : « *L'individu pour la société, mais la société pour la personne.* » Sans dénier la valeur de cette formule, M. B. redoute certaines conséquences au plan de l'utilisation. Dans la vie concrète, comment séparer l'individu de la personne ?

> « Par exemple, la restriction de liberté que la société pourrait valablement imposer à l'homme en tant qu'individu peut-elle être dissociée de la mutilation qui peut en résulter pour l'homme en tant que personne ? » (p. 26).

Une autre conséquence est de favoriser une conception de la société et de la socialisation trop extérieure à l'homme. Nous oublierions que l'homme est engagé ici-bas dans une croissance personnelle et sociale ; et ces deux aspects sont intimement et indissolublement unis. Cette double démarche est plutôt décrite que philosophiquement élucidée. Un excellent passage exprime la marche dialectique du personnel et du social :

> « Par sa nature, (l'homme) fonde le personnel et le social, et poursuit, dans un dépassement continuel, la réconciliation des exigences parfois apparemment contradictoires de la vie personnelle et de la vie collective. Les tensions qui en résultent, dans la mesure même où elles sont surmontées par un dépassement constant, permettent la réalisation progressive de la personne et de l'humanité. C'est le principe de la démarche entre les deux mouvements » (p. 28).

[1] Aux textes indiqués par cette Lettre, on ajoutera désormais comme document de base l'Encyclique *Mater et Magistra*, en particulier le passage concernant la socialisation (édit. Bonne Presse, p. 21-24).

[2] A. Barrère, Président des Semaines Sociales de France, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Paris.

Par contre certaines formules n'échappent pas à l'ambiguïté (sur l'Homme total). Et il nous semble que l'A. abandonne trop tôt une poursuite philosophique bien amorcée. Du moins a-t-il réussi à bien affirmer que : « Personne et société deviennent les deux réalités qui poursuivent leur épanouissement en deux mouvements entre lesquels s'effectue, dans l'unité humaine, une constante communication et un mutuel échange » (p. 28). La réussite est d'assurer cet épanouissement par un engagement personnel profitable à la communauté, qui en retour vivifie les personnes par sa richesse multiforme. Le mot de « *participation* » (qui sera souvent repris au cours de cette session) peut exprimer ce double mouvement de don ou prise de responsabilités et d'acquisition enrichissante.

2° *Le fait contemporain.*

Par rapport au « projet » comment se présente la réalité contemporaine ? Un processus de socialisation se poursuit rapidement. Le phénomène de « massification » est bien connu, engendré par la construction de grands ensembles, par les formes collectives d'activité, les pressions de l'information et de la publicité. Au même courant se rattachent le nouveau droit familial et social, l'économie dirigée. M. B. dresse un inventaire précis de cette socialisation, tout en signalant que ses risques peuvent être « corrigés par une participation de plus en plus active de chacun à ces structures » (p. 31).

La même idée est reprise et mieux étudiée dans l'analyse des tensions entre personnalisation et socialisation. Cette analyse dégage les trois caractères de l'action humaine dans la société et leur ambivalence : caractère volontariste et organisateur, qui aboutirait au socialisme, si la personne n'y opposait sa résistance ; une volonté unificatrice, que favorise l'abandon des responsabilités ; enfin l'efficacité due à l'esprit d'équipe, qui expose au danger de la technocratie.

Ambivalence de la socialisation. Remède illusoire que de tenter un retour à un individualisme dépassé et stérile. La personne ne peut s'épanouir sans une intégration sociale ; mais la société ne peut grandir sans participation des personnes, qui ne manquent pas de trouver leur épanouissement en cette participation.

Première partie
ANALYSE DE SITUATION

1. — *NOUVELLES FORMES ET NOUVEAU STYLE DE LA VIE SOCIALE*

(René Théry) [3]

Ce titre, semble-t-il, appellerait un inventaire résumant de nombreuses observations ou enquêtes. D'entrée de jeu, R. T. déclare que tel ne sera pas son propos. Il se demandera si les nouveautés que nous enregistrons signifient « progrès, croissance même de la vie sociale ». Y a-t-il aujourd'hui « plus de vie sociale » que dans le passé ? A la recherche de critères sûrs, il retient finalement comme valables : la prise de conscience et la recherche de l'unité. « Un mouvement se dessine qui tend à substituer à des touts restreints, confus, nécessitants, un tout universel, différencié, à base de réflexion et d'adhésion » (p. 41).

Aussitôt se lève une inquiétude : nos contemporains ont-ils « une conscience assez évoluée » pour animer leurs constructions sociales ? Ne sont-ils pas écrasés et réduits au grégarisme, à moins qu'ils ne s'évadent dans une réaction individualiste ? L'interrogation amène les deux parties de ce cours : « La croissance de la vie sociale et la crise qu'elle traverse : la prise de conscience qui a déterminé la première parviendra-t-elle à s'étendre et s'approfondir assez pour surmonter la seconde ? » (p. 42).

A) *Croissance.* — La croissance de la vie sociale est décrite avec son envahissement dans tous les secteurs de la vie, avec sa complexité, résultat de la différenciation rationnelle et des solidarités organisées qui recomposent l'unité. Car la volonté organisatrice tend à embrasser tous les humains et tout l'humain. On lira avec intérêt les passages où R. T. propose à notre réflexion des symptômes comme la politisation de tous les problèmes et les implications d'un Plan qui ne se veut d'abord qu'économique (p. 49).

Au terme de cette analyse, on peut juger du chemin parcouru. Une société qui prend conscience d'elle-même et de ses dimensions. Des résultats surprenants de tous ordres, matériels, culturels et même moraux. Ne faut-il pas porter à l'actif de la socialisation « l'éveil des Chinois au sens de la Cité, des tribus et des villages africains à des solidarités jusqu'ici inconnues, des nations riches à une inquiétude fraternelle devant la misère des peuples affamés ? » (p. 51).

B) *Crise.* — Trêve à cette enthousiasme. Le bilan présente aussi un passif inquiétant. Echec de la socialisation ou crise de croissance ?

Le mouvement accuse des contradictions internes. « La densité de la vie sociale est devenue une entrave à la communication. » Résumons cette constatation dans une image à deux volets : au village, tous se connaissent et se parlent ; en ville et dans un même immeuble, on s'ignore d'étage à étage. Autre difficulté : la complexité et le gigantisme des institutions découragent la participation.

Aussi le grand problème pour nos sociétés est-il celui de l'*intégration*. Que faut-il entendre par ce mot, qui n'est pas nouveau, mais qui a pris un sens particulier chez les sociologues contemporains :

> « (Pour eux) il s'agit plutôt de faire adhérer profondément au groupe des éléments qui lui appartiennent, mais qui se voient sollicités par des tendances centrifuges ; il s'agit d'obtenir des membres qu'ils fassent vraiment corps entre eux et avec leurs dirigeants de telle manière que le groupe fasse un tout complet, intact, sans fissures. Plus précisément l'intégration sociale consiste à faire vivre dans les individus l'idée-mère du groupe en sorte qu'ils s'identifient à lui en en faisant leur œuvre, leur affaire, — en en acceptant

[3] Doyen de la Faculté Libre de Droit et des Sciences Economiques de Lille.

l'esprit, la discipline. Gurvitch dira que l'intégration veut réaliser « une totalité immanente où l'un et le multiple s'engendrent réciproquement dans un mouvement continu de participation mutuelle » (p. 55-56).

Ce problème est de tous les temps; aujourd'hui, il se caractérise « par la conscience qu'on en a et la volonté réfléchie de lui trouver une solution. » Ainsi dans l'entreprise par rapport aux travailleurs, dans la nation par rapport à ses groupes divers, et le problème s'élargit aux dimensions du monde. Or notre époque réflexe multiplie les difficultés : quelle idée-mère conduira à l'unité ? Et comment obtenir un consentement unanime sans emploi de la contrainte ou de l'anesthésie qui tarit les sources vives de tout élan personnel et social ? (p. 58-59).

Telle est la crise actuelle que cette conférence avait pour but de cerner et d'expliquer. D'autres proposeront les remèdes.

* *

2. — *PROGRES DES TECHNIQUES ET VOLONTE DE RATIONALISATION*

(Robert GOETZ-GIREY) [4]

Le rapport entre technique et rationalisation est ici étudié par un économiste et en économiste. En bonne méthode, il part d'une définition de la technique qui caractérise notre époque, après les apparitions successives de l'outil, de la machine, du machinisme. La technique se définit « comme l'emploi méthodique des moyens mis en œuvre afin d'obtenir un certain but avec efficacité » (p. 64). Elle n'exclut pas, elle embrasse au contraire le machinisme.

Or, ce développement accéléré engendre « une grande peur ». Sans doute à cause de l'effrayant pouvoir de destruction dont l'homme dispose, mais en même temps par l'apparition d'un monde nouveau, qui enserre l'homme et se caractérise par la socialisation. Ainsi s'impose une constatation paradoxale : à mesure que par les techniques l'homme adapte les moyens aux fins et donc les maîtrise, il semble être dépassé par elles.

Ce cours apportera sa contribution à l'analyse de situation. Il n'essaiera pas de résoudre le paradoxe, mais de l'éclairer, en se plaçant successivement au niveau des individus et des entreprises (1re partie) et au niveau des groupes (2e partie).

C'est un fait que l'homme est entraîné à dépasser l'empirisme. La rationalité développe les techniques ; de même le recours aux techniques oblige à rationaliser. Ainsi le paysan exploitant, qui suit la coutume et ignore la comptabilité, se décide un jour à moderniser son outillage ; le voici obligé de modifier son comportement et de rationaliser. Mieux encore la gestion d'une entreprise industrielle révèle l'association intime entre volonté de rationalisation et progrès technique.

Cependant cette rationalité envahissante suscite des protestations : toute notre vie va-t-elle être planifiée ? Et peut-on accepter cette éventualité ? L'inquiétude atteint désormais la zone où les chefs se croyaient maîtres de leurs décisions et, jusqu'à un certain point, de l'avenir, grâce aux connaissances et au pouvoir qu'assure la technique.

Voici que les décisions leur échappent. Elles appartiennent soit à des groupes, soit même à une seule entreprise ayant à elle seule un « pouvoir de domination ». Les autres, bon gré, mal gré, doivent s'aligner. Bien plus, dans nos sociétés occidentales, pluralistes, le pouvoir économique se partage entre trois blocs de pouvoir : l'Etat, les affaires, le syndicalisme des salariés. Le développement des techniques, sans en être l'unique cause, rend cette concentration inévitable.

Le résultat est le suivant : le calcul ou la rationalité, qui caractérisaient la vitalité et l'indépendance des individus et des entreprises libres, sont frappés de stérilité : en dépit des prévisions les plus rationnelles, force est de s'aligner sur la firme dominante, de s'harmoniser au plan national, ou de freiner le progrès technique pour ne pas bousculer le rythme des amortissements. Le plus grave est que dans ce milieu nouveau de dépendance, les comportements individuels ne sont plus rationnels, influencés qu'ils sont par la publicité et, plus généralement, par la loi d'imitation (que les sociologues appellent « l'effet de démonstration »).

A la limite, les technocrates dessinent les processus rationnels entraînant les comportements individuels, qui, eux, ne sont plus rationnels, mais subis.

En terminant son cours, qui n'avait d'autre ambition que de poser le problème, le distingué professeur montre que l'avenir sera « aux mouvements de pensée et d'action qui sauront le mieux poser et résoudre ce problème fondamental (qui est)... de coordonner les décisions des individus, des entreprises, des groupes et de l'Etat » (p. 78). Autrement progrès technique et socialisation sacrifient les personnes.

* *

3. — *L'EVOLUTION DES CLASSES ET DES STRUCTURES SOCIALES*

(Francis CLOSON) [5]

Une étude de la socialisation ne peut éviter ce problème. Le schéma marxiste de la lutte des classes se présente aussitôt à l'esprit. Il sera examiné et complété par les recherches récentes utilisant la notion de structure. Finalement nous retrouverons une réalité de classes au sein d'un corps social difficile à comprendre.

Le schéma marxiste, sobrement exposé par F. C., ne sera pas « réfuté », ce qui exigerait une discussion de tout l'ensemble doctrinal où il se situe. Mais le conférencier montre les difficultés auxquelles se heurte ce schéma dans la situation actuelle : le progrès technique comme facteur d'aliénation autant que la propriété bourgeoise, la distinction entre propriété et pouvoir économique, la présence de la paysannerie comme élément irréductible, le fléchissement de la pression ouvrière allant de pair avec l'élargissement de la notion

[4] Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris.

[5] Directeur Général de l'I.N.S.E.E.

de classe ouvrière, qui englobe la plupart des salariés, employés ou fonctionnaires. Le concept même de classe sociale (du moins en tant que fondée sur la propriété des instruments de production d'une part, et sur la nécessité de louer sa force-travail d'autre part) en arrive à être mise en cause. Si l'on garde le concept, il faut en changer le contenu ; et si on le rejette, on entreprend une analyse différente de la société par les groupes sociaux et les structures.

Que faut-il entendre par « structures » ? F. C. résume ses explications par cet essai de définition : « On pourrait appeler structure un rapport significatif et durable entre les parties composantes d'un tout » (p. 88).

On peut alors étudier la structure d'une société au point de vue des âges, ou de la répartition sur le territoire, ou selon les catégories socio-professionnelles. Chaque structure, exprimée par des graphiques ou des statistiques, est révélatrice de tensions. Or ces tensions ne se laissent pas réduire à l'ancien schéma marxiste. Elles éclatent entre secteurs en expansion et secteurs retardataires ; elles retentissent au sein même du salariat et tendent à des rivalités corporatives (p. 93). Simples exemples que nous extrayons de ce riche exposé.

Cependant il reste que la mobilité sociale est encore lourde dans la société française, c'est-à-dire que les chances de promotion sont maigres pour certaines catégories. Ainsi reparaît le concept de classes, si du moins on les définit, avec E. Mounier, comme des « groupes relativement clos de dignité inégale ». Mais ce concept voisine avec d'autres, ne donnant que des vues partielles d'un corps social extrêmement complexe et mouvant.

Complexité, signe de socialisation. Nous sommes ainsi ramenés au problème fondamental de cette session : comment sauver la personne humaine de l'aliénation dont la menace est inscrite dans toute société technicienne, pour ne pas dire dans toute société ?

* *

4. — *ENRICHISSEMENT ET ASSERVISSEMENT DE LA PERSONNE*

(Joseph Folliet)[6]

Quelques coups de sonde dans la société contemporaine ramènent des constatations convergentes : « la dépersonnalisation ou, pour mieux dire, l'absence de personnalisation, apparaît... comme l'un des traits de notre temps, — des individualismes exacerbés, mais des personnes faibles » (p. 104).

A quoi reconnaître une *personnalité ?* Trois signes la révèlent : le jugement personnel, la force et la constance du vouloir, l'intensité et le retentissement intérieur des émotions. Les mêmes critères révèlent l'état adulte. Rien d'étonnant, puisque « seul, l'adulte est pleinement personne ».

Or, le monde socialisé qui est le nôtre contrarie chacune de ces qualités de la personnes. Noyé dans la masse et livré aux assauts de la publicité, l'homme moderne renonce à un jugement personnel. La continuité de son vouloir disparaît dans une « conscience en miettes » ; ce ne sont que positions successives, changeantes comme la mode, sans lien entre elles qui recomposerait l'unité. De même la rapidité et la multiplicité des émotions, sous les coups de la publicité, de la radio, du cinéma, empêchent les émotions de se contrôler et de s'intégrer selon une hiérarchie de valeurs : « Déjà Newman écrivait que les liseurs de romans, à force d'entasser les émotions artificielles, risquent de perdre la faculté de sentiments vrais. Que dirait-il de nos jours... ? » (p. 111).

La difficulté de se réaliser comme personne est, sans doute, de tous les temps. Après avoir marqué les périls de notre époque, J. F. en cherche les causes. Renvoyant à ses études antérieures, il assigne comme causes de dépersonnalisation : le déracinement géographique et psychologique, ainsi que le décloisonnement social, privant la personne des racines et des cadres dont elle a besoin pour se développer ; — l'objectivation des personnes, déboutées de leur subjectivité et de leur intériorité, cette objectivation s'accompagnant d'une prétendue objectivité des connaissances où tout est mis sur le même plan, sans ordre, sans rapport aux valeurs fondamentales ; — enfin un enchevêtrement de solidarité, mais sans âme, solidarités mécaniques, qui ne développent pas le « sens de la solidarité » (p. 119).

Si le mouvement de socialisation menace la personne, il lui offre aussi des chances extraordinaires de développement. C'est l'autre face de la situation.

La complexité sociale qui semble enserrer les personnes et les réduire à ses conformismes, leur offre paradoxalement de multiples possibilités de déployer leur liberté, — soit en se faufilant à travers les groupes, soit en prenant appui dans un groupe contre un autre. La production massive multiplie les moyens de grandir, s'il est vrai qu'un certain niveau de bien-être est nécessaire à la pratique des vertus. Toutefois, comme y insiste J. F. « les progrès du bien-être et de la sécurité ne forment point des causes de personnalisation, mais simplement des *conditions propices* ». Et il ajoute finement que la déprolétarisation économique s'accompagne souvent d'une prolétarisation psychologique, conservant, au sein de l'abondance, ces traits de la mentalité prolétarienne : imprévoyance, insouciance de l'avenir, avec au surplus la perte du sens de la solidarité.

Fermons cette parenthèse et revenons aux chances d'enrichissement en inscrivant : d'immenses possibilités de culture personnelle. Elles s'offrent à nos contemporains avec la prolongation de la scolarité, les facilités de déplacement et de relations, les moyens massifs de diffusion. La question est de savoir « les utiliser comme des moyens et non de s'y livrer comme à des fins » (p. 124). C'est aussi un désir de participation à la vie des groupes, d'avoir le courage d'y prendre des responsabilités. La vie actuelle est à ce point inédite que beaucoup voudraient former « un homme nouveau » pour l'assumer. Qu'ils se tournent donc vers le Christ, nouvel Adam et source pour nous de perpétuelle rénovation (p. 126).

* *

[6] Vice-Président des Semaines Sociales.

5. — *LE RETARD DES INSTITUTIONS*

(Jean-Louis Quermonne) [7]

De nombreuses observations obligent à prendre conscience d'un décalage entre les institutions et la vie sociale. Cette inadaptation, cause de crises, se manifeste aussi bien dans la famille que dans l'entreprise, dans la commune que dans la nation ou dans les relations internationales. Devant l'ampleur du sujet, le distingué professeur se limitera à l'examen du retard des institutions politiques et administratives, et plus particulièrement des institutions françaises.

Un regard sur notre histoire de 1789 à 1958 révèle un phénomène de « *conversion en mythe* » des institutions républicaines. Ce qui se justifiait à un point de départ et de rupture, devient un mythe et durcit les institutions. On aboutit au « *système* », défini comme « la survivance pétrifiée d'un ensemble d'institutions », de celles précisément dont on a constaté la conversion en mythes.

Tandis que les institutions républicaines se sclérosaient, la vie continuait son cours et suscitait des institutions appropriées et en marge des institutions politiques. Elles ont pour premier caractère d'être *spécialisées :* visant l'intérêt d'un groupe (vg. syndicat), ou une activité déterminée (statistique, recherche scientifique), même à l'échelon international (C. E. C. A. ou Euratom). — Autre caractère, auquel du moins elles prétendent, c'est d'être *apolitiques :* en raison même de la technicité de leurs tâches, elles sont dirigées par des experts et visent à l'efficacité. Or le conflit est inévitable entre ces deux types d'institutions. Les institutions nouvelles ne peuvent échapper à la nécessité d'un recours aux organes politiques, soit p. ex. pour soutenir leur financement, soit pour engager leur pays dans des décisions internationales.

Mais cette rencontre accuse le retard et l'inadaptation de notre « système » politique. Le danger est alors de s'en passer : on sort des cadres périmés pour s'abandonner à un chef, à l'homme providentiel ; il arrive aussi que les institutions spécialisées obtiennent, par décret, un feu vert pour la mise en application de leur plan technique. Mais les réussites techniques ne sont pas nécessairement harmonisées au Bien Commun. Le recours aux experts n'est donc pas un remède a la carence du Pouvoir.

Ce procès de carence devrait déboucher sur des conclusions réformatrices. Cette tâche sera celle de la troisième partie de la Session, plus particulièrement celle de M. Rivero, que nous trouverons plus loin.

* *

6. — *SOCIALISATION ET TENDANCES TOTALITAIRES*

(R. P. Jean-Yves Calvez, S. J.)

Etant admis le processus de socialisation, on peut se demander s'il ne favorise pas l'avènement des régimes totalitaires. En ce cas, c'en est fait de la personne humaine. Mais le processus n'est pas objectif et indépendant de la liberté personnelle. On peut donc chercher comment la personne réagit, réussit à se développer au sein de la socialisation actuelle. Cette étude s'apparente à celle de J. Folliet, mais elle se poursuit en référence à un régime politique particulièrement menaçant.

A) *Causes du totalitarisme.* — Pour certains auteurs modernes (C. J. Friedrich et Brzezinski), les causes que l'on assigne au totalitarisme sont toutes imputables au progrès technique.

« Dans cette perspective, les sociétés totalitaires apparaissent comme l'exagération, mais, tout compte fait, l'exagération logique de l'état technologique de la société moderne (cité p. 144).

Loin d'accepter ce fatalisme, le R. P. révèle d'autres causes, même si elles ne sont pas sans lien avec le progrès technique. La rapide transformation sociale a renversé les cadres traditionnels ou minimisé l'enracinement des individus dans les groupes primaires. Cet homme atomisé et sans racine est mûr pour l'embrigadement totalitaire. C'était le prolétaire de Marx, c'est le sous-prolétaire d'aujourd'hui.

« Or, remarque le R. P., les prolétariats ou sous-prolétariats peuvent être constitués, selon les époques, soit d'ouvriers traités comme vile marchandise, soit de paysans, des péons sans terre et sans statuts, soit d'étudiants ou d'intellectuels plus ou moins chômeurs, soit de petits bourgeois économiquement marginaux, et sans doute aussi de ces nouvelles classes moyennes matériellement satisfaites mais dénuées de vrai statut social et de raison de vivre... » (p. 146).

Ainsi « l'homme typique de cette société atomisée et homogène n'est pas toujours un pauvre... mais c'est un isolé, dépourvu de relations sociales normales et directes » (p. 147). C'est ce qui se vérifie dans les milieux intellectuels : l'homme privé de raisons de vivre.

B) *Les antidotes du totalitarisme.* — La socialisation ne donne pas nécessairement ces fruits pernicieux. Son ambivalence est bien marquée dans les lignes suivantes :

« Certes l'homme devient plus social quand on le nivelle et quand il accepte de se laisser niveler ; mais il devient aussi plus social — en un tout autre sens — quand l'occasion lui est donnée de participer davantage de manière personnelle et responsable et — ajoutons-le avec insistance, car c'est ici qu'intervient notre liberté — quand l'homme saisit effectivement cette occasion » (p. 151).

La participation responsable, voilà « l'antidote du totalitarisme ». Mais elle n'accompagne pas nécessairement la meilleure organisation sociale. Elle est une chance offerte. Elle exige de chacun une victoire sur sa propre lâcheté et son égoïsme.

Il faut aussi constater que, si l'homme est vulnérable au totalitarisme, c'est moins l'effet de la socialisation que de « l'apostasie religieuses des temps modernes ».

« Au contraire, celui qui, par delà la société dans laquelle il est pris, entrevoit la société de Dieu-Père avec le Dieu-Fils et avec ses autres fils en Jésus-Christ, développera ses liens humains dans la ligne de la participation, de la responsabilité, du don à autrui, de la charité. Il ne se laissera pas aller au gré de méca-

[7] Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Grenoble.

nismes sociaux plus ou moins tyranniques, plus ou moins enveloppants ; il les prendra en charge. Au lieu de se contenter d'en tirer profit au goût de son égoïsme et au risque d'une dépersonnalisation, il participera activement à la construction d'une communauté et d'un bien commun » (p. 153).

* *

7. — *LES CRISES DU SOCIALISME*
(René Rémond) [8]

Plus on prend conscience de la socialisation, plus on se sent hanté par la question suivante : « N'est-ce pas l'avènement du socialisme ? N'est-ce pas le triomphe de ce mouvement doctrinal ? » Il est temps de tirer au clair cette implication réciproque. La socialisation est un fait ; le socialisme est une doctrine, une philosophie, commandant un programme politique. Le socialisme est-il donc la cause et le moteur de la socialisation actuelle ? ou la marche vers la socialisation a-t-elle réagi et de quelle manière sur le socialisme ?

Cherchant à expliquer la socialisation, on peut difficilement la rattacher à une *influence directe* du socialisme, car les chefs de ce mouvement ont eu rarement à exercer le pouvoir (sauf exceptions mentionnées dans le cours). Les mesures législatives constituant peu à peu un droit social et une intégration de la société, étaient adoptées et appliquées par l'intervention d'autres écoles ou partis (citons les démocrates-chrétiens, ou des traditionnalistes anti-libéraux). Cependant *l'influence diffuse* du socialisme débordait les sphères contrôlées par le parti. Elle agissait à la manière d'une idée floue, d'une « mystique », en connivence avec les aspirations de notre époque, rationalisation et volonté de justice sociale. Mais alors comment départager les influences attribuables au système et à l'esprit du siècle ? Et si le socialisme a été favorisé par l'esprit d'une époque, n'en subit-il pas le caractère éphémère ? La crise actuelle du socialisme oblige à poser la question.

Car le socialisme est en crise. L'assertion est banale ; plus difficile l'effort pour en préciser le sens. Car il y a crise et crise : crise de croissance et de réadaptation, crise de vétusté, signe d'un rôle historique dépassé. D'autre part la crise affecte-t-elle le socialisme comme parti ou comme doctrine ?

Le point de repère choisi par R. R. est l'année 1945, où, selon le mot fameux de L. Blum, le socialisme est « le maître de l'heure ». Quinze ans ont passé : le socialisme semble à bout de souffle, du moins si l'on se base sur ses effectifs et ses résultats politiques. A quoi attribuer ce déclin ? Le conférencier soumet à sa critique un certain nombre d'explications : l'usure du temps, la désaffection générale pour les idéologies, le débordement à gauche par le communisme, l'embourgeoisement de sa clientèle (surtout fonctionnaires, employés et ouvriers à statut), expérience du pouvoir ; la socialisation elle-même et l'adaptation du grand capitalisme (acceptant la planification et la couverture des risques sociaux) semblent lui enlever sa raison d'être.

Dans le même temps, *l'idée socialiste* est en *désarroi.* Dans tous les pays on assiste à un nouvel effort de réflexion pour définir le socialisme : il répudie les thèses du marxisme, sans arriver à dégager ses traits originaux. Faut-il en conclure que, comme le libéralisme, il a fait son temps ?

Sans jouer au prophète, R. R. suppute ses chances d'avenir. Laissant de côté le champ ouvert au socialisme dans les jeunes nations d'Outre-Mer, il constate l'apparition de nouvelles lignes doctrinales : acceptation de la propriété privée et d'une libre concurrence normalisée, mais contrôle du pouvoir économique, qui doit être démocratisé, valorisation de la liberté (en réaction contre le totalitarisme, la technocratie ou tout embrigadement idéologique). Bref la chance du socialisme est dans une certaine exigence morale ainsi décrite :

« Une réaction à la fois instinctive et rationnelle contre les méfaits de l'individualisme, le refus de l'anarchie libérale, la passion de la justice et l'espoir de la satisfaire sans avoir à sacrifier la liberté » (p. 175).

On ne peut que souhaiter un progrès dans cette voie ; on en comprend aussi la difficulté dans le renoncement à des querelles périmées.

Deuxième partie

CONFRONTATIONS DOCTRINALES

1. — *LA CONSCIENCE DU SOCIAL ET LE PERSONNALISME*
(Yvon Brès) [9]

Le sujet évoqué par ce titre pourrait se ramener au débat classique entre déterminisme et liberté. Le conférencier a évité cette réduction à un problème abstrait. Il remarque deux mouvements caractéristiques de notre siècle : le développement des sciences humaines et une affirmation toujours vivace de la liberté. Les premières montrent l'homme comme objet, livré à l'observation et à l'analyse des influences subies ; l'autre courant maintient la protestation d'autonomie et d'irréductibilité à la simple objectivation. Or, ces positions ne sont contradictoires qu'en apparence. Leur affrontement oblige les sciences humaines à prendre conscience de leurs limites ; de son côté, la liberté humaine se situe à sa vraie profondeur, une fois débarrassée de vues trop naïves.

L'étude se poursuit selon trois lignes de pensée moderne : le marxisme, l'anthropologie culturelle américaine, le freudisme.

Le *marxisme,* expliquant la mentalité (superstructure idéologique) par la structure économique, a marqué avec force notre dépendance des conditions matérielles ; son erreur fut de considérer la causalité matérielle comme la causalité unique et déterminante. — L'*anthropologie culturelle américaine,* relevant la relativité des cultures, semble volatiliser cette nature humaine en laquelle on

[8] Directeur d'Etudes à la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

[9] Professeur de Philosophie, Agrégé de l'Université.

pensait trouver une norme de vie fondamentale ; il faut y renoncer s'il est vrai que « la plupart de nos comportements, de nos idées, de nos sentiments ne font que refléter la culture de la société dans laquelle nous vivons. ». — Le *freudisme*, explorant les profondeurs de la conscience, manifeste le caractère acquis de combien de jugements ou de sentiments que l'on croyait innés (p. 184).

La réflexion critique sur la méthode et la portée de ces diverses recherches en marque les limites et se trouve conduite à la découverte d'une autre dimension de l'homme, une vie profonde, irréductible aux prises scientifiques. Le marxisme devrait limiter sa prétention à n'être qu'un instrument d'analyse de notre conditionnement économique ; cette prise de conscience est indispensable à une libération. De même le scepticisme de l'anthropologie culturelle doit être dépassé ; les éléments d'une culture doivent être intégrés et harmonisés à un ensemble, car la conscience humaine ne souffre pas d'être dissociée et elle manifeste sa protestation par des « malaises dans la civilisation » (p. 187). Au-delà donc du relativisme superficiel se fait entendre l'appel de la personne. C'est aussi cette dimension, cet appel à l'infini que révèle la critique du freudisme (p. 191-192).

En somme, ce cours présente l'intérêt très particulier de nous faire sortir de conceptions désormais irrecevables de nature ou de liberté. Il déblaie le terrain pour nous permettre d'accueillir un personnalisme renouvelé. Et c'est pourquoi il a sa place au seuil des cours doctrinaux qui vont suivre.

* *

2. — *PERSPECTIVES CHRETIENNES SUR LA VIE PERSONNELLE ET LA VIE COLLECTIVE*

(R. P. Yves Congar, O. P.)

Notre résumé ne donnera qu'une évocation lointaine de cette magnifique conférence ; au risque d'une insistance maladroite, nous souhaitons que nos lecteurs puissent en lire le texte intégral.

La Révélation nous apporte une lumière sur l'homme et sa vie sociale. Le R. P. nous invite donc « à rénover ou réformer spirituellement notre jugement, comme dit saint Paul, en nous faisant disciples de la Parole de Dieu » (p. 196).

1° *Révélation de l'Ancien Testament.*

« Quand on aborde bibliquement l'étude de deux termes et de leurs rapports, il faut poser un troisième terme, et même reconnaître qu'il est décisif pour déterminer la vraie nature et le rapport des deux autres, à savoir Dieu » (p. 197).

Il s'agit bien entendu du Dieu Vivant, intervenant avec son dessein de salut, donnant à sa créature « le sens de son existence ».

L'homme, créé à l'image de Dieu, porte en lui un appel ; il est « mis en demeure d'y répondre ». Ainsi porte-t-il une responsabilité personnelle, à l'égard d'une tâche qui l'établit collaborateur de Dieu pour réaliser son plan. La Bible est profondément personnaliste.

Pareillement « l'homme biblique n'est jamais isolé d'un *tout* dans lequel sa vocation personnelle le place » (p. 201). Cette solidarité entre la personne et le groupe est illustrée par les responsabilités collectives ou les châtiments collectifs, dont les exemples abondent. L'interdépendance se découvre plus profonde et peut s'exprimer par le schéma de la « personnalité corporative » (d'après le P. de Fraine) : un personnage porte et détermine le destin d'un groupe (l'ancêtre pour son lignage, le roi pour son peuple). Dépassant les auteurs qu'il utilise, le R. P. ajoute, en rappelant le « troisième terme » dont il a parlé plus haut :

« ...C'est parce qu'il y a dessein de Dieu et que ce dessein est de nature foncièrement typologique, esquissant le terme final dans le commencement et voyant déjà, donc incluant, les déploiements dans le genre initial, qu'il suit aussi un schéma d'inclusion représentative et un rythme de *pars pro toto*, de prémices pour un grand nombre » (p. 201).

D'où cette conclusion sur les rapports des personnes et des collectivités : « Par la vocation, le destin des collectivités se noue dans les personnes et les personnes déterminent la vie des collectivités » (p. 202).

2° *Le Nouveau Testament achève l'Ancien.*

Il ne le détruit pas, mais l'accomplit. Par Jésus-Christ et en Lui, nous connaissons le mystère de la Trinité et l'économie du Plan rédempteur. La révélation de la Trinité éclaire l'homme créé à l'image de Dieu et appelé miséricordieusement à la vie divine : la personne est un sujet incommunicable, mais qui doit se réaliser « dans la communion à une humanité plus riche, à travers la communion à d'autres personnes » (p. 206).

La Rédemption s'opère aussi selon une constante dans le dessein de Dieu : le don communiqué à une multitude à partir d'un seul. Cet Unique est l'Homme nouveau, le Christ. Nous avons à devenir ses membres. Mais s'il y a salut collectif, il ne cesse d'y avoir appel à la libre adhésion et à la collaboration des personnes. Ainsi les personnes restent des sujets ou centres d'attribution, s'enrichissant dans la communion et le don. Ainsi sommes-nous invités à construire notre personnalité par le dedans et du dedans, et non par accumulation d'avoir. A cette profondeur les personnes deviennent capables de communion. L'amour « unit, en faisant être soi-même ».

3° *Collectif communautaire et collectif de choses.*

Jusqu'ici il était question de la personne et des communautés de personnes. Or, la Bible projette sa lumière sur ce qu'on peut appeler le « collectif des choses ». On peut ainsi appeler le cadre naturel ou les institutions objectivées et dépersonnalisées où s'accomplit notre destinée.

La Bible ne sépare pas l'homme de ce monde. Par l'homme et avec lui, tout l'univers est entraîné dans une histoire. L'homme a reçu pouvoir sur ce monde, responsabilité sur son usage et la signification qu'il lui donne. La Bible n'est pas manichéenne : tout est bon sortant des mains de Dieu ; le mal vient de la conscience et de l'usage qu'elle suggère.

Un regard sur les institutions dénonce la tendance moderne à supprimer les « corps intermé-

diaires », invoque le principe de subsidiarité, et invite les chrétiens à vitaliser les institutions par l'engagement personnel. Cet appel s'adresse à tous : chaque chrétien doit être une *conscience* au milieu de ce monde ; et tout pasteur, sans cesse tenté « de passer d'une pastorale de personnes à une pastorale de choses », visera (en utilisant certes les institutions) à susciter des actes spirituels personnels. Car on n'est pas chrétien par simple appartenance sociologique, mais par l'animation de l'Esprit (p. 217).

* *

3. — *LA PARTICIPATION DES PERSONNES ET DES GROUPES A LA VIE SOCIALE*

(R. P. Thomas, S. J.)[10]

L'abdication des personnes et l'aliénation sociale sont des faits inquiétants. A côté de masses amorphes et à leur tête, se sont constitués des états-majors de compétences. Faut-il accepter cette situation ou tenter de rétablir un réseau d'échanges qui favorise la communion ? A quelles conditions les personnes seront-elles non plus de simples adhérents, mais des participants ? Et à quel niveau peut et doit s'établir cette participation ?

La réponse à ces questions sera une leçon de morale, en dépit du discrédit qui frappe la morale, du moins chez ceux qui voient en elle une règle extérieure à la vie. Mais il s'agit de discerner la vraie réalité et les lois qui la régissent. Les lois éternelles doivent s'adapter à une histoire mouvante. Pour notre époque, les enseignements pontificaux ont donné des principes ; le R. P. les confrontera avec le contexte social actuel, ce qui conduira à des conclusions adaptées.

A) *Les principes selon la doctrine sociale de l'Eglise.* — Une notion-clé, commandant les rapports de la personne à la société, est celle de Bien commun. Elle est présentée avec ses composantes. Elle appelle, pour mieux se réaliser, l'apparition ou le maintien des « corps intermédiaires ». Cette doctrine a été formulée dans un contexte socio-historique que le R. P. décrit brièvement pour conclure :

« Face à l'émiettement du libéralisme mercantile ou aux affrontements dualistes du marxisme, l'Eglise souligne des éléments de communauté inscrits dans la nature même du travail, éléments qui vont prendre une importance de plus en plus considérable dans une civilisation qui bientôt passera tout entière sous le signe du travail » (p. 228).

Ainsi deviennent nécessaires des organismes, nés de la solidarité nouée par l'effort commun de production et où les travailleurs se trouveront comme sujets participants. Mais l'homme n'est pas uniquement producteur. Ces corps professionnels suffisent-ils à personnaliser l'homme ou appellent-ils des compléments ? La réponse exige au préalable une analyse de la société actuelle.

B) *Contexte actuel.* — Dans la France de 1960, à quels groupes appartiennent les hommes ? Les communautés d'origine sont en recul ; la civilisation technique démolit les traditions et déracine les gens. Par contre se développent les organisations socio - professionnelles, suscitées pour la défense d'intérêts communs et animées par une volonté de promotion.

« D'où une compétition qui a changé de caractère : les luttes sociales sont moins des affrontements entre deux groupes nettement tranchés par la propriété effective et la non-propriété, qu'une compétition entre plusieurs forces. Face au pouvoir qui est l'interlocuteur unique, les divers corps sociaux sont en fait en lutte contre d'autres catégories du même type, dont le pouvoir est censé se faire le défenseur. Le groupe tout entier veut se faire reconnaître et jouer un rôle actif dans la vie du pays » (p. 232).

Le groupe est alors compris comme un groupe d'intérêt. Mais, si l'enquête porte sur des groupes qui se définissent par le sens à donner à l'existence de l'homme et à la vie en société, elle constate leur régression. Groupes politiques et partis connaissent la défaveur, à moins qu'ils ne se muent en groupes d'intérêt.

Le problème s'est donc modifié. Naguère il s'agissait d'organiser les solidarités nées du travail professionnel. Désormais, dans une société technicienne, il faut assurer des échanges plus largement humains. Faute de quoi la civilisation est menacée.

C) *Esquisse d'une doctrine réajustée.* — Pour sauver la civilisation, un effort de réflexion doit mettre en lumière la signification des groupes socio-professionnels : défense de leurs membres, ouverture au bien plus large de la société globale, affirmation des valeurs spirituelles propres à ce groupe. Cette sauvegarde des valeurs exige la « pluralité d'appartenance », un climat de liberté.

Ce n'est pas suffisant. L'homme ne peut pas être enfermé dans son rôle de producteur. Il a besoin, pour un développement plus complet, d'autres groupes, qui lui apprendront « une vision globale de la vie en société », de son sens et de sa finalité : c'est le propre des partis politiques. Leur importance ne doit pas masquer le rôle d'autres libres associations, qui, dans leur diversité, assurent la richesse de la vie d'un peuple. Bref, après avoir assuré les moyens de vivre, il est urgent de s'inquiéter des raisons de vivre.

* *

4. — *LE PUBLIC ET LE PRIVE*

(Jean Lacroix)[11]

Ce n'est pas la première fois que ce sujet est traité aux Semaines Sociales. La nouveauté est de l'avoir confié à un philosophe. Partant des définitions que donnent les juristes du droit privé et du droit public, J. L. remarque que ces deux domaines correspondent à deux aspects de l'existence humaine : la vie privée et la vie publique, elles-mêmes reflets de deux aspects de la personne : l'intériorité et l'autonomie d'un côté, et, de l'autre,

[10] Aumônier Général de l'U.S.I.C. et du M.I.C.I.A.C.

[11] Professeur de Philosophie au Lycée du Parc à Lyon.

l'extériorité et l'hétéronomie. Or, les deux aspects sont liés ; c'est pourquoi le conférencier se propose de les étudier ensemble, sans les dissocier.

L'idée de séparer le public et le privé est propre au libéralisme. Aujourd'hui le privé et le public sont si étroitement associés qu'il est difficile de leur assigner des frontières. On assiste à la fois à une « publicisation » du privé et à une « privatisation » du public. Le premier mouvement marque l'envahissement du public dans le privé ; p. ex. dans la famille par les Allocations familiales ou par la politique de la santé. Le deuxième mouvement signifie une revanche du privé, qui oblige le pouvoir à desserrer son emprise : on le voit dans les sociétés d'économie mixte et par la pénétration des critères de la gestion privée dans le secteur public. Cependant reste le péril : « l'accord concerté des technocrates publics et des technocrates privés au plus grand dommage de l'ensemble de la nation » (p. 246).

L'ambiguïté des faits se retrouve au plan des idées. Hegel et Marx abolissent la distinction du privé et du public. Contre eux Kierkegaard proteste et maintient la nécessité d'une intériorité.

Une brillante analyse découvre la genèse du privé, dans une attitude de défense de la personne, cherchant à préserver son intériorité contre le regard d'autrui, — ce regard qui semble la déposséder, la convertir en objet. Mais le regard, animé par l'amour, peut aussi aider, susciter, promouvoir. Ainsi le social n'est pas nécessairement dépersonnalisant ; il peut être enrichissant. Il ne signifie pas l'abolition de l'intériorité ; il y puise, au contraire, son dynamisme. C'est surtout en se plaçant « sous le regard de Dieu », que se révèle la vraie nature de l'homme, en tension entre ces deux pôles de l'intériorité et de l'extériorité : mouvement de va-et-vient entre l'accueil et le don, qui est comme la respiration de la personne considérée en son être total.

M. Lacroix n'aurait montré que la tension entre l'intérieur et le social, s'il arrêtait là ses réflexions. Or, il l'a déjà dit en d'autres travaux et il y insiste encore, il y a un social privé. Mais il montre le public en germe dans le social. Ce public apparaît avec la nécessité de coordonner, d'universaliser, de poursuivre un bien totalement humain, le bien commun (temporel). La tension entre l'intériorité et la socialisation se prolonge donc à ce niveau par une tension entre le privé (en ses manifestations sociales) et le public ou sphère du Pouvoir politique. Comment tracer leurs légitimes frontières ? Problème difficile à résoudre, car ses données sont sans cesse changeantes. Ne voit-on pas actuellement le Pouvoir public présent en tous les domaines, et en même temps la personne affirmer ses prérogatives au sein même des organismes publics, y cherchant des garanties.

Ce cours ne donnera donc pas de solutions toutes faites, mais un éclairage pour une recherche constructive, toujours à reprendre, en vue d'accorder les exigences de la personne et du Pouvoir, du privé et du public.

Troisième partie
ORIENTATIONS

1. — *SCIENCES HUMAINES ET TECHNIQUES D'ACTION SUR L'HOMME*

(Georges Hahn)[12]

Ce titre évoque aussitôt l'envoûtement des propagandes, le conditionnement des masses, l'action psychologique. Notre réaction spontanée traduit le refus et la peur. L'étude de G. H. veut précisément nous prémunir contre des attitudes irraisonnées. Il nous apprend à discerner, en chaque cas, en quoi consiste une action directe ou indirecte sur l'homme, comment la juger, avec ses chances et ses risques.

Ainsi nous apprend-il d'abord à distinguer entre recherche scientifique et recherche technique. Les sciences humaines, avec leur souci d'objectivité, comportant un péril de dépersonnalisation et de déterminisme. Céder à la *méthode* n'est pas pour autant adopter la *doctrine* déterministe. La méthode s'est révélée féconde : ses réussites font ressortir la part de déterminisme qui est incorporée au phénomène humain. Mais ses échecs ne sont pas moins instructifs : « Grâce à eux, la présence morale et spirituelle de l'homme s'impose à nous expérimentalement, au cœur des faits » (p. 273).

Après ces réflexions méthodologiques, G. H. considère en elles-mêmes les différentes techniques psychologiques.

D'abord celles qui saisissent l'individu « au niveau organique » : détecteur de mensonge, sérum de vérité, autres procédés pour produire techniquement l'aveu d'une faute. Ces divers procédés exposent à de graves méprises ; surtout ils dégradent le fait humain en le réduisant à des réactions organiques.

Viennent ensuite les techniques qui agissent sur le subconscient et l'inconscient. Elles interviennent dans les domaines variés de l'éducation, du travail social, de l'orientation professionnelle, de la propagande commerciale. G. H. s'interroge « sur le sens de leur intervention, si large dans la civilisation industrielle d'aujourd'hui ». Il y voit « l'indice indubitable d'une nouvelle orientation de l'inquiétude humaine ».

> « Lorsqu'un certain niveau de vie leur paraît assuré, l'expérience subjective des hommes, leurs conflits, leurs relations avec autrui et, en fin de compte, la grave question de leur existence passent nécessairement au premier plan. Les moyens de vivre acquis, nos raisons de vivre deviennent incertaines. La place plus grande de la psychologie dans l'existence de nos contemporains correspond donc à un besoin accru, dont le développement paraît irréversible » (p. 278-279).

De même l'intervention massive des techniques psychologiques provoque ces réflexions :

> « C'est aussi une question de quantité. Tout psychologue le sait : les préoccupations explicitement psychologiques sont contraires à l'hygiène mentale. De même que la surconsommation médicale représente dès maintenant un danger pour la santé publique, de même l'attention constante prêtée aux difficultés d'ordre psychologique porte atteinte à la saine spontanéité des sujets, La discrétion à l'égard d'autrui et envers soi-

[12] Professeur à l'Institut Catholique de Toulouse.

même, le silence méthodique, constituent des qualités indispensables à l'exercice de la psychologie, Ce sont des vertus évangéliques, Nous devons en faire des vertus techniques » (p, 279),

Les techniques psychologiques s'appliquant à des groupes restreints provoquent un jugement ferme et nuancé. Une certaine intégration de l'individu à son groupe est facteur d'équilibre et de vitalité, mais jamais une intégration totale; car les groupes restreints n'ont qu'une valeur limitée et provisoire par rapport à la personne.

L'histoire récente a offert une masse de faits qui ont une valeur expérimentale et qui concernent les grandes structures : villes-champignons, camps de concentration, populations déplacées et regroupées.

Enfin les techniques modernes se sont déployées dans le sens d'une prise sur les mentalités. C'est le domaine de la propagande. G. H. étudie donc successivement les différentes méthodes de propagande, qu'il appelle, selon la profondeur de leur prise sur l'homme : propagande de surface et propagande en profondeur, celle-ci rejoignant l'affectivité inconsciente.

Le plus grand danger n'est pas que nos motivations inconscientes soient connues et utilisées, mais que la propagande puisse « effectuer ou du moins causer certains changements dans notre situation affective » (p. 288). Ainsi se trouverait modifié un équilibre interne « résultant de toute l'évolution et de l'éducation d'une personne » ; ou encore la mentalité des masses pourrait être nivelée pour des buts économiques et politiques. Les techniques dites « d'action psychologiques » ne sont pas nouvelles. Elles deviennent redoutables, étant donné leur puissance actuelle, aux mains d'un pouvoir totalitaire (p. 290-291).

Une dernière partie considère les techniques psychologiques dans leur ensemble, par rapport au rôle qu'elles exercent dans la socialisation actuelle, dans une mise en application du socialisme, et finalement par rapport au destin de l'homme. Notons au passage ce jugement sur le socialisme .

« La grande question du socialisme, la pierre de touche de sa signification humaine apparaît ainsi en toute clarté : c'est celle de l'homme futur, Le socialisme devra ou inclure le style d'existence, l'idéal de vie, la constitution même de cet homme, dans ses prévisions économiques et politiques, donc le fabriquer ; — ou consentir à approcher une limite de prévision, limite au-delà de laquelle l'aboutissement de la libération sociale remettra en jeu l'ordre même qui l'aura accomplie, Le choix en présence de cette alternative, et même sa simple prise en considération, aurait dès maintenant d'importantes conséquences pour l'évolution d'un régime socialiste » (p. 295).

On n'échappe pas à une interrogation sur le destin de l'homme.

« L'orientation des techniques s'exerçant directement sur les faits humains devra s'attacher ou à rendre l'homme pleinement prévisible, donc à en faire intégralement un produit d'efficacité ; — ou à l'aider au plein dégagement de sa liberté, donc à le rendre à l'incertitude de son pouvoir de présence personnelle...

Devant ce choix, nous sommes donc acculés à choisir pour ou contre la présence personnelle de l'homme... » (p. 297).

* *

2. — *LE DROIT AU SERVICE DE LA PERSONNE*

(René Savatier) [13]

Remarquable synthèse de l'évolution du droit dans l'histoire contemporaine. Le point de départ de cet exposé est la Déclaration des Droits de l'Homme, dont l'idée foncière est chrétienne, mais se trouve altérée par l'individualisme de l'époque. Le développement économique, issu du libéralisme, fera peu à peu éclater l'individualisme du Code Civil et provoquera l'apparition progressive d'un droit social. C'est ainsi que le fruit des conquêtes techniques arrive au service de l'homme : droit de la santé, droit de l'éducation, sécurité sociale, aide sociale.

Cependant les constructions socialisantes peuvent se retourner contre l'homme. L'A. brosse un tableau de cette déshumanisation ; du moins, il nous en avertit, c'est plutôt une charge pour nous sensibiliser au danger. Pour parer à ces risques, nous avons d'abord besoin « d'introducteurs » auprès des services compétents (rôle surtout des assistantes sociales) et de structures respectant la dignité et la liberté des personnes. Deux exemples sont proposés : l'humanisation des services hospitaliers (p. 315) et la participation active des ouvriers dans les grandes entreprises (p. 316).

En définitive, toutes les réformes seraient inopérantes, si elles n'étaient animées par un esprit, celui que le chrétien puise dans l'Evangile. Et c'est pourquoi la présence des chrétiens est nécessaire.

* *

3. — *LA CONTRAINTE ET LA REPRESSION*

(Albert Chavanne) [14]

Le droit pénal est un lieu de rencontre privilégié entre la société et la personne, entre les exigences d'un ordre social et la personne susceptible ou coupable d'une lésion à cet ordre. Le droit pénal est, en conséquence, révélateur d'une conception de l'homme et de sa responsabilité dans une société donnée. Le difficile problème d'équilibre qu'il s'agit de résoudre est rendu plus ardu dans le mouvement actuel de socialisation. Cependant la France a fait un remarquable effort pour humaniser son droit pénal et son système de répression ; si la guerre d'Algérie a entraîné de regrettables procédés, ils ne doivent pas faire oublier les autres réalisations.

Un système juridique se construit selon une certaine conception de l'homme délinquant. L'école « de la défense sociale nouvelle » d'inspiration humaniste, dépasse l'école classique (Beccaria) et l'école positiviste (Lombroso) tout en intégrant leurs éléments valables.

« Il faut se méfier de deux sortes de déformations professionnelles : celle du juriste qui peut perdre la vision de l'homme à force de scruter le délit, — celle

[13] Doyen Honoraire de la Faculté de Droit de Poitiers, membre correspondant de l'Institut.

[14] Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Lyon, Directeur de la Faculté de Droit de Beyrouth.

du psychiatre qui, à force de scruter l'individu, risque de ne plus voir la portée morale et sociologique de l'acte accompli » (p. 324).

Le droit pénal doit donc prendre en considération la personne humaine en sa totalité, avec sa responsabilité propre et son intégration à la société.

Cette rencontre de la personne et de la société se produit à trois stades : celui de l'incrimination, celui de la procédure, celui de la peine. L'exposé très clair montre comment, à ces trois stades, se traduit le respect de la personne, équilibrant la nécessité d'une défense de la société. C'est l'occasion de juger avec fermeté certains procédés policiers, trop soucieux d'efficacité immédiate, les narco-analyse et narco-diagnostic, l'emploi du polygraphe ou des tables d'écoute. L'application de la peine doit se faire en tenant compte de son rôle à la fois vindicatif et médicinal. Elle requiert des juges doublés d'éducateurs.

Une belle citation de Gustave Thibon résume ce cours :

« Aider un coupable à se relever, c'est le croire capable de se relever lui-même, c'est croire à sa liberté et à son âme. Or ce mot croire — *credere* — signifie étymologiquement « faire crédit ». Le nœud du problème est là : il s'agit de faire crédit à des êtres qui trop souvent ont fait faillite. Il faut croire au-delà des apparences et en dépit des déceptions » (p. 333).

Un tel acte de foi n'est possible que dans un véritable amour du délinquant.

* *

4. — *LA PARTICIPATION A LA VIE DES COMMUNAUTES LOCALES*
(Henry Théry) [15]

Plus d'une fois, dans l'analyse de situation ou les exposés doctrinaux, le terme de *participation* a été avancé comme moyen de salut contre les menaces de dépersonnalisation. Les cours qui suivent vont présenter des modes de participation au sein de divers groupes sociaux : communautés locales, organisations professionnelles, structures politiques.

La première de ces études s'attache aux communautés locales. Mais que faut-il entendre par cette expression ? H. T. le précise :

« Une communauté locale... ce n'est pas une addition de citoyens abstraits et intemporels, encadrés par des institutions détachées de tout ce qui donne consistance à la vie personnelle et collective. Une communauté locale, c'est un appareil de gestion du bien commun articulé sur des personnes, sur des familles et des groupes qui produisent, consomment, habitent, se divertissent, se cultivent, s'entr'aident, etc... C'est un tissu social inséré dans un tissu politique » (p. 337).

Soucieux de ne pas lâcher la réalité complexe, H. T. commence par nous faire redécouvrir « le soubassement qui détermine pour une large part la trame d'une vie sociale ». A sa suite, nous faisons un inventaire des structures qui apparaissent avec l'implantation des hommes et des familles, leurs activités dans l'espace, puis les structures démographiques et sociales, l'importance d'une pyramide des âges équilibrée, les conséquences des phénomènes de migration. A vouloir ignorer ces soubassements de la vie locale, on s'exposerait à de graves échecs (p. 342).

Sur ces bases se dessinent divers courants d'activité, à la ville comme à la campagne. Le citadin sent le besoin de lutter contre la solitude et l'anonymat. Spontanément il cherche à parer à ses besoins par des services communs, par des associations sportives, culturelles, familiales, etc... Ces groupes sont multiples, mais ils ne débouchent que rarement sur une communauté plus large assurant le bien commun. Cette intéressante activité sociale réclame une structuration, à l'échelle du voisinage d'abord, puis du quartier, de l'arrondissement, de la grande agglomération. Le but, en effet, n'est pas d'assurer des avantages immédiats, mais, sans étouffer la libre initiative, de « faire accéder les groupes à un niveau supérieur de préoccupations où le bien de l'ensemble domine les intérêts particuliers » (p. 349).

La même analyse est reprise pour les collectivités rurales, en tenant compte de la grande disparité des conditions : ici, localités entraînées dans une rapide transformation, et là, villages dévitalisés par l'exode des forces vives, surtout des jeunes.

C'est à partir de ces données que le conférencier propose des orientations : déconcentration pour les grandes villes par des structures de type fédératif ; coopération intercommunale pour les campagnes, et surtout un « changement d'esprit » qui prendra au sérieux les activités banales de chaque jour pour les élever au service du bien commun. En effet,

« c'est au cœur de cette vie quotidienne que nous redécouvrons l'homme et le peuple réels, tenus si souvent en marge de nos constructions politiques. Cet homme réel, nous sommes habitués à le transformer, aussitôt qu'il doit se comporter en citoyen, en un être dépourvu de coordonnées sociales, détaché de tout milieu et de toute situation concrète... Un bulletin de vote suffirait à exprimer la volonté de cet individu idéalisé, n'accédant au politique qu'au prix d'une désincarnation et d'une désocialisation quasi totales.

Mais tout change aussitôt que l'homme et le peuple réels font irruption dans cette épure. Cet homme et ce peuple, dans leur activités particulières, tant économiques que sociales ou culturelles, dans tous les groupes où ils se manifestent, mettent quotidiennement en cause l'intérêt général de la cité. Réciproquement, l'aménagement de cette dernière affecte à tout instant ces activités particulières. Le social et le politique prennent alors une autre signification et des dimensions que nous ne leur soupçonnions pas » (p. 360).

C'est dans cette prise en considération de l'homme réel et dans ces rapports entre la base et les pouvoirs locaux que l'on voit apparaître « une démocratie d'un type nouveau ». La participation assurera le destin des personnes en harmonie avec le mouvement de socialisation.

* *

[15] Secrétaire Général de l'Union Nationale des Secrétariats Sociaux.

5. — *ECONOMIE CONCERTEE ET DEMOCRATIE ECONOMIQUE*

(Eugène Descamps) [16]

Nous entendrons dans ce cours la voix autorisée d'un syndicaliste, qui, après avoir connu le travail d'atelier, se trouve en contact avec les problèmes plus vastes, non moins concrets, de la vie économique et sociale. Quelques exemples lui servent de départ. Ils font apparaître l'incohérence d'une situation encore inorganisée, les perspectives de l'expansion démographique, urgence qui ne tolère ni retard, ni gaspillage. « Nécessité de grandir, nécessité d'organiser cette croissance », selon le mot du Pr Byé que E. D. reprend à son compte. Il s'agit donc de réaliser un régime économique ordonné aux besoins de l'homme.

A) *Une économie ordonnée aux besoins.* — Dans ce monde en expansion, le service des besoins humains impose la recherche d'un équilibre entre le développement des revenus et leur distribution.

On n'échappe pas à la nécessité d'une planification, donc à une orientation de l'investissement. Or, le pouvoir économique échappe de plus en plus à la simple propriété privée pour passer aux « directeurs » et techniciens. La technocratie, sans contre-poids de participation démocratique, n'assure pas toujours les besoins du peuple ; une réussite technique n'est pas toujours, surtout à long terme, une réussite humaine. Aussi E. D. conclut-il encore avec M. Byé (bien que celui-ci ne soit pas favorable à l'expression d'économie concertée) [17] :

> « Toute activité nationale, surtout dans les périodes qui demandent un grand effort à la Nation, doit donc associer étroitement les représentants de ces forces vives de la production que sont les syndicats ouvriers, patronaux, agricoles... » (cité p. 370).

Pour organiser cette participation, il importe de repérer où se trouvent les principaux centres de décisions. Car le libéralisme atomistique, avec sa poussière d'entrepreneurs autonomes, est bien dépassé. L'actualité, c'est la concentration du capital, l'interdépendance poussée très loin par tout un réseau de participations, l'autofinancement avec son effet d'accumulation du capital privé, la part considérable de l'Etat dans la vie économique. Les chiffres apportés par E. D. sont très symptomatiques.

B) *Pour une organisation de l'économie.* — Connaissant les centres névralgiques du système, il faut poser une autre donnée du problème : pour quels buts et par quels moyens va fonctionner cet ensemble ?

Repoussant les formes totalitaires ou capitalistes de la planification, E. D. montre que seule une procédure démocratique peut dégager les vrais besoins et, parmi eux, les besoins prioritaires. En fonction de quoi, le plan précisera les objectifs de production et le niveau à atteindre, les échanges extérieurs, les objectifs d'équipement avec l'investissement qu'ils exigent (p. 375-376).

Les objectifs étant déterminés, le plan établit un choix de moyens appropriés et un ordre d'exécution qui reprend en sens inverse l'ordre des objectifs. Il place au point de départ l'investissement nécessaire à l'équipement, — problème délicat, si l'on veut éviter une nationalisation généralisée sans renoncer à une orientation efficace et à son contrôle.

Le pouvoir politique, responsable du Bien commun, doit nécessairement prévaloir sur les puissances économiques, car celles-ci ne poursuivent que des objectifs partiels par rapport à un bien humain plus total (p. 380-385).

C) *Démocratie économique.* — Dans la sphère des activités proprement économiques, la démocratie s'introduira à divers échelons : l'entreprise, la branche industrielle (ou agricole), au plan régional, toutes ces instances étant de simples relais vers l'Economie nationale.

Le regard sur l'entreprise est l'occasion d'une discussion de l'ordonnance gouvernementale du 7 janvier 1959 ayant trait à « l'association et l'intéressement des travailleurs à l'entreprise ». Cette ordonnance a suscité peu d'enthousiasme chez les travailleurs. Ceux-ci, en effet, se méfient d'une intégration obtenue par l'appât d'une part de profit ou d'une entrée au conseil d'administration comme actionnaires. Pouvoir illusoire. Ils veulent, par contre, une représentation faisant entendre la voix des travailleurs et de leurs intérêts propres. Ils veulent être associés et non intégrés.

Cette représentation ouvrière, E. D. y insiste à deux reprises, n'entend pas contester l'autorité de la direction technique, nécessaire à la marche de l'entreprise. Elle interviendrait comme associée au « législatif » pour « la préparation et l'élaboration de la politique générale de l'entreprise ». L'exécuif ensuite accomplit sa tâche, guidé par ces intentions générales [18].

[16] Secrétaire Général de la Fédération de la Métallurgie C. F. T. C. Membre du Conseil Economique et Social, Vice-Président confédéral de la C.F.T.C. — Depuis (1961), Secrétaire Général de la C.F.T.C.

[17] L'expression « *économie concertée* » a été lancée par M. Bloch-Lainé, en titre d'une brochure qui eut un certain retentissement. — M. Byé a exprimé ses réserves, moins sur le fond que sur ce titre équivoque. Que lui reproche-t-il ? Il redoute une dégradation du pouvoir de l'Etat, ramené au rôle de partenaire, discutant d'égal à égal avec les représentants d'organismes privés, industriels, économiques, sociaux. « L'Etat a sa tâche propre, qui est une tâche souveraine, une tâche d'arbitrage, de contrôle et d'orientation. Il ne peut pas accepter une économie concertée, si l'économie concertée, c'est cela », (c'est-à-dire affrontement d'égal à égal). (Dans *La Croix*, 1er février 1961 : dialogue Byé-Bloch-Lainé, conduit par J. Boissonnat).

[18] A l'appui de cet exposé de E. D. on se reportera désormais à l'encyclique *Mater et Magistra*. En ce qui concerne l'entreprise, relevons ces enseignements :

« Il faut tendre à ce que l'entreprise devienne une communauté de personnes... Cela comporte encore que les ouvriers puissent faire entendre leur voix, présenter leur apport au fonctionnement efficace de l'entreprise et à son développement... Une conception humaine de l'entreprise doit sans doute sauvegarder l'autorité et l'efficacité nécessaire de l'unité de direction ; mais elle ne saurait réduire ses collaborateurs quotidiens au rang de simples exécutants silencieux, sans aucune possibilité de faire valoir leur expérience, entièrement passifs au regard des décisions qui dirigent leur activité » (Ed. *B. P.*, p. 31).

De même, en ce qui concerne les organismes professionnels et économiques :

« Nous ne saurions... omettre de dire à quel point

Au reste, les structures les meilleures sont insuffisantes, si elles ne sont animées par un esprit de civisme renouvelé. En voici un exemple typique :

« A la suite d'un accord entre le C.N.P.F. et les syndicats, a été institué un système à gestion paritaire d'allocations chômage complémentaires aux allocations d'Etat. Après 18 mois d'expérience, on peut constater que certaines caisses sont devenues des administrations payant des allocations ; — par contre, en d'autres villes ou professions, les institutions, grâce aux hommes qui les animent, considèrent leur tâche comme un véritable service et ont employé des trésors d'intelligence et de générosité pour accueillir, aider, soutenir le chômeur. La volonté et l'esprit des hommes restent déterminants dans l'utilisation des structures, aussi bonnes soient-elles » (p. 390-391).

Les perspectives de ce cours ne sont pas étroitement limitées au monde ouvrier. Elles s'élargissent au monde rural et à la multitude des « peuples de la faim », dont la pensée ne doit pas être absente de nos décisions.

* *

5. — *VERS DE NOUVELLES STRUCTURES POLITIQUES*

(Jean RIVERO)[19]

« Toute structure politique se définit, pour l'essentiel, comme une réponse au problème que posent liberté et autorité. » La nécessité d'une autorité tend à contraindre les libertés ; et les libertés semblent toujours une menace pour le pouvoir. Le problème est constant ; mais le processus de socialisation oblige à le poser en des termes nouveaux. C'est donc par l'examen des données du problème actuel que commence le professeur J. R.

A) *Données du problème.* — La socialisation impose deux constatations : un accroissement de pouvoir et une modification de qualité de ce pouvoir.

Le pouvoir s'accroît globalement, car il s'étend à des objets naguère à l'abri du « domaine privé ». Il s'accroît également par une emprise plus profonde sur les vies individuelles (p. 396).

La qualité nouvelle du pouvoir peut s'appeler sa technicité. On ne peut plus gouverner avec des idées générales ; le recours aux techniciens est devenu une nécessité.

A l'accroissement de pouvoir correspond une plus grande dépendance du citoyen. Et celui-ci est porté à accepter sans discussion, pourvu que l'Etat-Providence assure la somme des besoins de ses membres. La liberté n'est-elle pas en train de disparaître, au grand dam de la personne ? Comment s'en sortir ?

B) *Les issues fermées.* — Voici d'abord celle qu'ouvre le totalitarisme. Il assure l'efficacité, mais « l'efficacité n'a de sens que par rapport à une fin » : ici la personne est sacrifiée.

La technocratie semble échapper à ce reproche. Ce n'est qu'une illusion. Si elle se désintéresse des idéologies, elle ne réussit pas à assurer l'unité ; car les techniques sont multiples et leurs impératifs divergents, sinon contradictoires. Qui désignera l'arbitre et quel sera son autorité ? D'autre part, ignorer la personne, c'est pratiquement la sacrifier.

Un pouvoir corporatif a suscité des espérances. Autre chimère. Les groupes corporatifs sont nécessaires ; mais leurs vues sont partielles, dirigées par des intérêts limités, leurs visées doivent donc être coordonnées par un pouvoir qui est d'une autre nature : le pouvoir politique, défini par sa fin, qui est le Bien commun temporel.

C) *Les voies ouvertes.* — Reste la solution d'une démocratie, que l'A. propose d'appeler « démocratie libérale », pour la distinguer de la démocratie marxiste. Peut-elle s'accorder avec une société socialisée ? Et le problème de cet accord est à poser quant au principe démocratique et quant à ses applications.

Une intéressante confrontation est alors établie entre le « principe démocratique » et la « socialisation ». En sa formulation abstraite et absolue (adéquation maximum des gouvernants et des gouvernés), ce principe semble inconciliable avec les nécessités actuelles de technicisation du pouvoir et de renforcement de sa puissance. Mais l'aspiration démocratique doit se comprendre dans le concret, « à la mesure du possible ». Elle ne tend pas à coïncider avec le pouvoir, mais à *consentir* au pouvoir. D'autre part, la personne est ouverte aux autres ; elle satisfait ses aspirations par la *participation*. Consentement apporté au pouvoir et participation sont pleinement accordés à la socialisation, on peut même dire exigés par elle.

Quant aux applications en des institutions appropriées, le problème est délicat, car il doit tenir compte du passé historique grevant le présent. La participation des citoyens peut être organisée à tous les échelons de la vie nationale : ainsi s'établit un dialogue permanent entre la base et le sommet.

L'établissement d'un pouvoir fort reste, pour la France contemporaine, le problème crucial. Deux éléments de solution sont proposés par J. R. : décharger les partis de la défense des intérêts particuliers (tâche désormais réservée aux groupes économiques et sociaux) et les organiser autour d'une certaine vision du monde de qualité politique ; — d'autre part, renonçant au mythe de la représentation, confier au corps électoral la désignation non seulement du député, mais du chef du gouvernement (comparer avec les U. S. A. et l'Angleterre).

En conclusion, les vues de J. R. sur les structures politiques, sont ainsi résumées :

« Pour s'accorder aux exigences d'une socialisation personnalisante, elles devront, ces structures, tout à la fois assurer au centre l'autorité politique en l'enracinant fortement dans le consentement du plus grand nombre, institutionnaliser la collaboration des groupes à l'élaboration et à l'exécution des décisions du pouvoir, faire descendre dans les profondeurs de la vie réelle la participation des hommes à la conduite des groupes locaux, économiques, sociaux dans lesquels ils sont insérés.

il est opportun, voire nécessaire, que la voix des travailleurs ait la possibilité de se faire entendre et écouter hors des limites de chaque organisme de production, à tous les échelons » (*ibid.*, p. 33).

[19] Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris.

Tout cela, c'est la démocratie, non plus abstraite et ratiocinante, mais incarnée et vécue ; entre cette démocratie-là et la socialisation il y a mieux qu'une affinité, une corrélation nécessaire » (p. 408).

* *

UN AN APRES...

Un an après cette Semaine Sociale, Sa Sainteté Jean XXIII a envoyé au monde une nouvelle encyclique sociale : *Mater et Magistra.* Un important passage de ce document concerne la socialisation. Après avoir constaté le fait, Sa Sainteté le juge et conclut :

« *que la socialisation peut et doit être réalisée de manière à en tirer les avantages qu'elle comporte, et conjurer ou comprimer ses effets négatifs.* » (Edit. Bonne Presse, p. 23).

A cet effet, le Saint-Père invite les hommes investis d'autorité publique à se laisser inspirer « par une *saine conception du bien commun* », lequel est ordonné « au développement intégral de la personne humaine ». Le Pape préconise en outre la nécessité des « *corps intermédiaires* », munis d'une suffisante autonomie et néanmoins subordonnés « aux exigences du bien commun ». Que ces corps sociaux visent à être « *de vraies communautés* » ; « cela signifie que leurs membres seront considérés et traités comme *de vraies personnes,* stimulés à *participer* activement à leur vie » (p. 24).

Nous reviendrons sur cette Encyclique. Dès maintenant il convenait de marquer ces convergences avec les leçons que nous avons résumées. Le corps professoral de cette Semaine Sociale (leurs auditeurs aussi) y trouvent un précieux encouragement. Leurs exposés, qui certes se situaient dans la ligne des enseignements déjà proposés par l'Eglise, mais n'en avaient pas moins un caractère de recherche, en reçoivent une clarté nouvelle. Ils expriment désormais une doctrine autorisée, pour autant qu'on y trouve, en référence à elle, un commentaire anticipé de l'Encyclique *Mater et Magistra.*

A. TILLET.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

HONORAIRE DES MESSES DE BINAGE

Q. — Un prêtre missionnaire vient d'être nommé curé dans une paroisse d'un diocèse d'Extrême-Orient. A ce titre, il est tenu de dire la messe *pro populo* aux jours prescrits. Mais régulièrement, ces jours-là, il doit biner. Il se demande s'il peut dire la première messe *pro populo* (sans honoraire) et accepter un honoraire pour lui-même, quand il célèbre une seconde messe.

R. — A la question, — telle qu'elle nous est posée par notre lointain correspondant, — nous pouvons de suite répondre par la *négative.* Voici les motifs de notre réponse, que ferons suivre de quelques explications supplémentaires :

1° Par définition, la messe *pro populo* est celle que le curé, — et les assimilés qui ont charge d'âmes, — doit offrir pour les fidèles qui lui sont confiés. D'après le concile de Trente (Sess. XXIII, ch. 1, *de Reform.*) cette obligation découle du précepte divin qui impose au pasteur de « connaître » ses ouailles. Elle a aussi son fondement *naturel* dans le devoir qu'a le curé d'assurer à ses fidèles les secours spirituels propres à assurer leur salut. Et tout cela « en vertu de sa charge », *vi sui muneris.* Les auteurs, — et le Code lui-même, can. 824, § 3, — font de cette application de la messe *pro populo* une obligation « de justice », *ex titulo justitiæ.*

Cependant, comme l'ultime détermination de cette obligation dans le concret (quels sont ceux qui y sont tenus, quand, où, de quelle manière ?...) relève du droit ecclésiastique, des variations de la discipline sur ce point peuvent se rencontrer et ont existé en fait. Le pape Benoît XIV (Constit. *Cum semper oblatas,* 17 août 1744. *Fontes,* I, 826) avait fait une obligation aux curés pourvus de riches revenus d'appliquer *quotidiennement la messe* pour leur peuple ; ceux qui ne jouissaient que de revenus plus modestes pouvaient se contenter de l'application aux seuls jours de fête (*festivis tantum diebus*).

Cependant, en dépit de l'autorité de Benoît XIV, ce n'est pas l'abondance des revenus qui fut considérée comme la source de l'obligation de la messe *pro populo,* mais seulement la « charge pastorale ». Autrement dit, le curé fut tenu de célébrer pour son peuple non en raison du bénéfice, mais à cause de son office (*non ratione beneficii sed officii*). La S. C. du Concile le rappela dans une déclaration adressée à l'archevêque de Breslau le 13 juillet 1918 : *non ratione bonorum sed muneris* (*Acta Ap. Sedis,* XI (1919), p. 46)[1].

C'est dire que la messe *pro populo* est une obligation qui, dans l'actuelle discipline, découle de la charge pastorale elle-même, sans considération de la présence ou de l'absence de « dot » dans la paroisse et sans relation avec l'abondance ou la pénurie de revenus du bénéfice (can. 1410). En conséquence, le curé (ou le quasi-curé[2]) est tenu de célébrer cette messe sans honoraire[3], pour

[1] Une autre déclaration de la S. C. du Concile fit savoir que l'obligation incombe aussi aux recteurs de paroisses non érigées par un décret formel (paroisses *de fait*) et aux vicaires perpétuels qui jouissent d'un pouvoir paroissial complet. (*Acta,* XXV, p. 136).

[2] Précisons qu'aux termes du canon 466, le *curé* est tenu à la messe *pro populo* aux mêmes jours et dans les mêmes conditions que l'évêque résidentiel (can. 339), c'est-à-dire tous les dimanches et tous les jours de fête « de précepte », même supprimés. Le *quasi-curé* (des quasi-paroisses), dans les quasi-diocèses des pays de mission) y est tenu dans les mêmes limites que les vicaires ou préfets apostoliques, c'est-à-dire aux onze fêtes plus solennelles de l'année liturgique, énumérées au canon 306.

[3] Par ces mots « sans honoraires », nous voulons dire que cette messe « pour le peuple » doit être célébrée *même si* aucun honoraire n'est offert, — ce qui est le cas le plus fréquent. Mais il est évident que si un fidèle offre spontanément une rétribution pour cette messe, célébrée aux intentions du peuple (vg. afin d'assurer la subsistance d'un curé démuni de ressources), cette offrande peut être acceptée.

son peuple, aux jours fixés par l'actuelle discipline [4].

2° Nul n'ignore que le droit général, tel que nous venons de l'exposer, a été, ici ou là (spécialement en France) modifié par des indults accordés à des diocèses. En vertu de ces indults, l'obligation de célébrer la messe « pour les paroissiens » a été plus ou moins réduite (parfois à un seul dimanche par mois, plus la solennité du patron de la paroisse) ; les jours où l'obligation a été supprimée, le curé célèbre à des intentions rétribuées et les honoraires perçus doivent être versés aux œuvres pies (séminaires, denier du culte, enseignement libre, etc.) désignées dans les indults [5].

3° La question précise, posée par notre consultant, vise l'honoraire de la messe de binage, célébrée un jour marqué pour la messe *pro populo.*

— *a*) En précisant que le curé doit biner régulièrement les jours où il est tenu de célébrer *pro populo*, notre correspondant nous fait savoir indirectement qu'il doit s'agir d'un « quasi-curé », tenu seulement à dire la messe pour son peuple onze fois par an, aux fêtes les plus solennelles (can. 466 et 306) ; car il est peu probable que la permission de biner lui soit octroyée habituellement les jours de « fêtes supprimées », lesquelles sont, pour la plupart, mineures. On comprend dès lors qu'il ne soit pas fait état d'indults pour diminuer le nombre des messes annuelles *pro populo*, puisqu'elles sont réduites à onze.

Quoi qu'il en soit de ces circonstances, le sens de notre réponse ne sera pas modifié, du moment que la messe à célébrer *pro populo* (qu'elle soit dite effectivement à cette intention, ou à une intention rétribuée en vertu d'un indult) est suivie d'une messe de binage.

— *b*) Sur ce point, le canon 824, § 2, est suffisamment explicite : quand le prêtre a déjà appliqué une messe à une intention due *ex titulo justitiæ* (c'est le cas de la messe du curé « pour son peuple », ainsi que nous l'avons dit), il ne peut (sauf pour Noël) recevoir un honoraire pour une autre messe célébrée ce jour-là...

Cette interdiction concerne d'abord et avant tout un honoraire perçu au profit du prêtre bineur. Car ici, comme pour la messe *pro populo*, il faut tenir compte des indults (et ils sont nombreux et variés) qui autorisent (ou imposent) la perception d'un honoraire pour les messes de binage ou de trinage, pourvu que le montant en soit versé au profit d'œuvres urgentes qui ont besoin de subsides.

C'est en effet une vieille tradition dans l'Eglise que la célébration de plusieurs messes ne pouvait être une cause d'enrichissement pour le prêtre [6]. Cependant, dès la seconde moitié du XIX[e] siècle, le Saint-Siège toléra quelques mitigations à cette règle. Ce fut la S. C. de la Propagande qui autorisa les Ordinaires à permettre aux prêtres travaillant dans des missions dénuées de ressources, de recevoir et de garder pour eux l'honoraire d'une seconde messe (*Instr.* des 15 octobre 1863 et 24 mai 1870. — *Fontes*, VII, n. 4860 et 4877).

En outre, une réponse particulière de la S. C. du Concile, en date du 23 mars 1861, autorisa la perception, — non pas d'un honoraire proprement dit, — mais d'une rémunération « à titre extrinsèque » (pour la fatigue qu'impose la célébration, à fortiori pour l'heure tardive, un déplacement, etc.). Et le canon 824, § 2 a généralisé cette exception, en dépit d'une réponse contraire donnée, le 15 septembre 1915, par la S. C. du Concile à propos des deux messes supplémentaires du 2 novembre (qui venaient d'être concédées). Mais la norme qui interdit la perception d'un honoraire pour la messe de binage ne connaît, dans le *droit général*, d'autre exception que les trois messes de Noël.

— *c*) Une réponse particulière déjà ancienne (puisqu'elle remonte au 14 septembre 1878), émanée de la S. C. du Concile, a précisé que l'on peut par la seconde messe, satisfaire à une obligation de charité ou de fidélité (*Fontes*, VI, n. 4243). C'est dire que le prêtre bineur a la faculté (s'il peut disposer librement de son intention) de s'acquitter d'une obligation résultant d'une appartenance à une association, confrérie, etc. — Il peut de même célébrer à toute intention personnelle qui lui plaît (pour lui-même, les défunts de sa famille, tel malade, tel pécheur ou aux grandes intentions de l'Eglise ou du pape), mais sans honoraire à son profit.

— *d*) S'il existe des indults autorisant ou imposant (l'Ordinaire en a le droit) la célébration à intentions rétribuées, la liberté du prêtre bineur se trouve limitée. Qu'il s'informe cependant des normes précises qui concernent le binage. Dans la plupart des diocèses, les Ordinaires déclarent laisser à la libre disposition du célébrant une messe de binage sur quatre, sur cinq ou sur six... mais toujours sans honoraire.

A. BRIDE.

[4] On sait qu'à la suite de la promulgation du nouveau Code des Rubriques (25 juillet 1960) et du décret de la S. C. des Rites (du 26 juillet 1960), qui introduisaient des changements dans le calendrier des fêtes, une nouvelle nomenclature des jours, auxquels est attachée l'obligation de célébrer la messe *pro populo*, a été publiée par les soins de la S. C. du Concile, en date du 3 décembre 1960, avec entrée en vigueur le 1[er] janvier 1961.

Ce nouveau catalogue, qui abroge celui qu'avait promulgué la S. C. du Concile le 28 décembre 1919 (*Acta*, 1920, p. 42), compte 52 dimanches, 10 fêtes de précepte et 26 autres fêtes, soit un total de 88 jours, comme auparavant.

[5] Rappelons ici qu'en vertu d'une réponse de la S. C. du Concile, en date du 8 mai 1920 (*Acta*, XII, p. 536), l'Ordinaire a le droit, — en vertu de l'indult, — de contraindre (*adigere*) les prêtres à célébrer des messes à intention rétribuée (plutôt que *pro populo* et sans honoraires) au bénéfice des œuvres désignées. Il en est de même des messes de binage, lorsque des indults analogues ont été concédés.

[6] La chose fut rappelée clairement par Benoît XIV dans sa Constitution du 30 mai 1753 (*Fontes*, II, n 425).

L'«AMI DU CLERGÉ» ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

1. Fernand HAYWARD. — **Les Conciles œcuméniques.** — 220 p. (14,5 × 19,5), 19 NF. — Paris, Fayard, 1961.
2. DANIEL-ROPS. — **Vatican II. Le Concile de Jean XXIII.** — 180 p. (14,5 × 19), 7,50 NF. — Paris, Fayard, 1961.

Ces deux ouvrages ont pour but de renseigner le public non spécialiste sur la nature et la portée du Concile actuellement en préparation.

1. — Le premier est un tableau historique de ce que furent les 20 Conciles œcuméniques depuis celui de Nicée en 325 jusqu'au Concile du Vatican de 1869-1870. A chacun d'eux l'A. consacre un chapitre où il montre les causes et le mode de chaque convocation, la nature des questions (doctrinales ainsi que disciplinaires) qui y furent résolues, enfin les résultats historiques.

2. — Daniel-Rops commence, lui aussi, par l'histoire. Partant de la promesse du Christ de rester toujours avec son Eglise (Mt., XVIII, 20) et de l'assemblée des Apôtres à Jérusalem (Act., XV), il décrit l'évolution qui, des conciles provinciaux primitifs, conduisit aux conciles œcuméniques ; il explique les raisons pour lesquelles certains de ces conciles donnent lieu à des hésitations au sujet de leur œcuménicité ; il opte pour la désignation du 2e Concile du Vatican comme étant le 22e, « mais, historiquement » ce numéro d'ordre « ne sera pas démontré ».

Dans la liste historique de ces grandes assemblées, il distingue quatre groupes. Le premier est constitué par les 8 premiers « conciles *doctrinaux* de l'Orient » de celui de Nicée (325) au IVe de Constantinople (869-870). Le second va du Ier de Latran (1123) à celui de Vienne (1312) : ce sont les « Conciles *de Chrétienté* » qui traitent surtout de l'organisation et de la vie de l'Eglise. Le troisième va de l'assemblée de Constance (1414-1418) au Ve Concile de Latran (1512-1517) : c'est l'époque du « Concile contre le Pape ». Le quatrième réunit le Concile de Trente, « Concile grandiose » (1545-1563) et le Ier du Vatican, « Concile inachevé » (1869-1870).

Dans la 2e Partie de son travail (p. 65-111), D.-R. rappelle les conditions requises pour l'œcuménicité, définit les rapports du Concile avec le Pape, décrit l'ordre et la nature des travaux préparatoires et des sessions. Après cette description à la fois historique et canonique, D.-R. analyse avec finesse les perspectives qui vont s'imposer au IIe Concile du Vatican : perspectives doctrinales, pastorales, apostoliques et missionnaires, et enfin œcuméniques (retour de tous les chrétiens à l'unité).

Tant de questions sont abordées dans cet ouvrage, qu'il en devient une sorte d'encyclopédie de tout ce qui est relatif au Concile. Très informé des faits dont il parle, D.-R. a su dominer la grande diversité des matériaux qu'il utilise et nous donner une synthèse aussi sûre dans ses détails qu'harmonieuse dans ses traits généraux et écrite en un style simple, élégant et clair qui la rend accessible à tous. Ce n'est donc pas seulement le public des laïcs, mais aussi nombre de nos confrères, qui pourront s'éclairer à la lumière de ces pages où l'érudition se revêt d'une forme littéraire parfaite.

Chanoine Pierre BLANCHARD. — **Sainte Marguerite-Marie : Expérience et doctrine.** — In-8 de 232 p., 8 pl. h.-t., 12 NF. — Paris, Editions Alsatia.

Sainte Marguerite-Marie est l'une des mystiques catholiques qui a été parfois le plus maltraités par les critiques protestants. Ce fut d'abord William James, dans son livre *L'Expérience religieuse*, qui lui reprocha surtout son amour inhumain pour la souffrance. Après lui, J. H. Leuba, dans sa *Psychologie du mysticisme religieux*, ne se montrait pas moins sévère. M. le chanoine Blanchard reprend donc le sujet. Il y applique les méthodes historiques et psychologiques les plus rigoureuses. Il établit d'abord que la sainte est bien dans la ligne générale du mysticisme catholique. Examinant, en effet, les influences qu'elle a subies — moins dans les livres, car elle lisait peu, que dans les conseils, sermons, avis spirituels reçus de différents côtés — il énumère les influences suivantes, toutes très authentiques et saines : bérullienne, salésienne, thérésienne et ignatienne. Mais la principale étude porte sur les apparitions, sur les fruits de ces apparitions : 1° pour elle-même ; 2° pour son Ordre ; 3° pour l'Eglise entière.

Dans une seconde partie, nous pénétrons « au cœur du message de Paray », et dans une troisième, nous pouvons admirer « la Prière de sainte Marguerite-Marie ». La conclusion est que notre sainte fut, comme l'Eglise a voulu en consacrer pour nous la certitude, « une sainte de feu ». C'est que le feu est l'image qui représente le plus efficacement le caractère de la foi chrétienne. Jésus-Christ est venu jeter le feu sur la terre. La sainte fut l'ardente victime de ce feu divin !

Toute cette étude est intéressante et concluante ; d'importants problèmes spirituels y sont mis en bonne lumière.

R. P. CALLENS, O. P. — **Le mystère de notre intimité avec Dieu.** — Deux fascicules in-8 de 70 + 84 p., 7,50 NF les deux. — Paris, Alsatia, 1961.

Ces deux fascicules sont les premiers d'une collection dirigée par l'auteur ; ils ne sont pas livrés isolément. Rédigés dans une langue claire, simple et concrète, ils s'adressent aux fidèles avides de vie intérieure et si souvent désemparés dans leur conduite spirituelle.

Le P. Callens les introduit pas à pas dans le colloque avec Dieu, en leur expliquant d'abord pourquoi le mystère de l'intimité divine se pose à nous, puis en quoi consiste cette intimité (comparaison avec l'intimité familiale) et enfin quels sont les motifs qui l'empêchent souvent de se réaliser dans nos vies. Ces motifs sont au nombre de cinq et constituent l'objet de la plus grande partie des deux fascicules : fausse notion de l'intimité divine, manière défectueuse de faire la volonté de Dieu, recherche de joies sensibles, inconstance, négligence. Le dernier chapitre traite des formes d'oraison les plus accessibles.

Ces pages sont à recommander aux chrétiens et chrétiennes de bonne volonté susceptibles de progresser dans la vie spirituelle.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 26 septembris 1961

G. MICHEL, *vic. gen.*

Le gérant : C. GAILDRAUD

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)

PROCURE GÉNÉRALE DU CLERGÉ
des Missions et des Œuvres Catholiques
1-3 et 5, Rue de Mézières -- Paris-VI[e]

Métro : Saint-Sulpice — *Maison fondée en 1898*

Tous Ouvrages de Librairie
Missels d'Autel — Bréviaires. etc.
Chasublerie — Mobilier, orfèvrerie et lingerie d'église
Harmoniums — Editions musicales
STATUES — DISQUES — FILMS FIXES
Revue « Musique Sacrée » — L'Organiste

Commission — *Le plus grand magasin religieux de Paris* — Exportation

5092

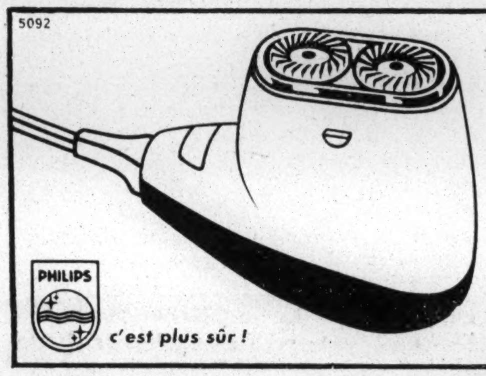

c'est plus sûr !

Plus que jamais champion du monde
RASOIR PHILIPS
"STANDARD UNIVERSEL"
65 NF

Lotion Olfran pré-shave: spécialement étudiée pour préparer le visage. Permet de se raser encore plus agréablement.
Lotion Olfran after-shave : rafraîchissante, adoucissante et tonifiante. Sensation de bien-être après le rasage.

LOURDES
PALAIS DU ROSAIRE
MAISON CATHOLIQUE
LISIEUX
Objets de piété

STATUES RELIGIEUSES — CHEMINS DE CROIX
Styles moderne et ancien
en terre cuite. plâtre de Paris, carton romain et fonte de fer

L'UNION INTERNATIONALE ARTISTIQUE
VAUCOULEURS (Meuse) - **FRANCE**
Les plus vastes établissements d'Art religieux du monde

— Conditions spéciales pour statues en magasin
— Facilités de paiement
— Catalogues et devis adressés gratuitement sur demande

Chaises d'Eglise — Prie-Dieu
Chaises pour salles de réunion
ACHETEZ DIRECTEMENT AU FABRICANT

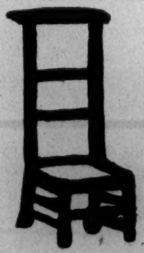

Maison
BOULNOIS-TOURNEUR
Fabrique de chaises
Neuville - Coppegueule
(Somme)
Tél. N° 4

VITRAUX
Antoine BESSAC à Grenoble (Isère)
Maison de Confiance-Fondée en 1860
Travaux soignés - Prix raisonnables

42,75 ; Henriot, *Mythologie*. Guillot, 600 NF. — Pour l'art, voir dans la coll. « Prière de l'art », *Les Dieux grecs* (C.-R. *Ami*, 22-12-1955, couv. p. 370).

N. B. — A noter la récente publication d'un *Dictionnaire des personnages* (embrassant tous les types humains créés au cours des siècles par les écrivains, poètes, etc.). S.E.D.E., 18, rue Séguier, Paris-6e, 135 NF.

Q. — Connaissez-vous le saint patron des chirurgiens ?

R. — On invoque, pour ce patronage, S. Cosme et S. Damien, S. Luc, S. Roch et S. Quentin (31 octobre), ainsi que S. Lambert de Maëstricht (17 septembre). Si vous désirez quelques détails sur leur iconographie, consultez le *Dictionnaire d'iconographie* (Migne) ou les sanctuaires locaux.

P. — *Sainte Hortense ?* — Au diocèse de *Solsona* (Espagne), il y a un sanctuaire de la *Vierge de l'Hort*. Plusieurs dames invoquent cette Vierge comme patronne, avec le nom d'*Hortensia*.

Abbé Julien WERQUIN. — **La prière des Clarisses.** — 32 p. (14 × 21), 1 NF. — Chez l'auteur, 22, rue Vanderhagen, Haubourdin (Nord), 1961.

L'auteur, aumônier des Clarisses, situe la prière de ces religieuses à son rang dans la prière chrétienne. Il montre qu'elle se particularise par la simplicité, la joie, l'efficacité, la valeur d'exemple donné à tous, l'objet, général et individuel, des grâces demandées (très rarement miraculeuses). Cet opuscule fera mieux connaître le genre de vie et d'influence des Clarisses, et pourra même susciter en quelques âmes le désir de partager cette vie si féconde pour l'Eglise.

« Centre de Pastorale liturgique ». **La Mort chrétienne.** — In-8 de 192 p., reliure simple, 11,40 NF. — Librairie St-Dominique, 222, rue du faubourg St-Honoré, Paris-8e.

Ce livret se défend de vouloir remplacer « missel et rituel, mais il leur apporte tous les compléments désirés par une pastorale liturgique vivante, et pourtant fidèle aux rubriques ». Il est avéré, en effet, que la mort et les funérailles chrétiennes exigent un effort pastoral constant, d'ailleurs fructueux : la famille en deuil et l'assistance, sous l'emprise de graves sentiments, sont plus attentives, mais par contre, maint assistant ne fréquente que rarement l'église.

Les auteurs ont voulu favoriser cet effort en rassemblant notes doctrinales, suggestions pastorales, lectures bibliques, patristiques et hagiographiques, prières, chants (psaumes en français, et cantiques), monitions, catéchèses, et même un « vocabulaire chrétien de la mort ». Cet ensemble envisage toutes les phases de la mort chrétienne : la dernière communion en viatique, l'offrande de la vie, la toilette funèbre, la mise en bière, la veillée à la maison, les funérailles des adultes, des petits enfants, des prêtres. On en perçoit d'emblée la richesse ; il semble toutefois que la liturgie insiste davantage sur la purification des fautes.

Utilisé conformément aux rubriques, cet opuscule atteindra son but ; il est à même aussi de nourrir la prédication et la méditation.

Célébrations pour les sépultures, par une équipe du clergé de Poitiers. — 72 p. (14 × 18) + 13 fiches de chant ; couv. salpa, pince aclé, 3,80 NF. — Presbytère de la Cathédrale, Poitiers (Vienne).

Cet opuscule offre cinq « célébrations » dont trois pour sépulture d'adulte, et deux pour sépulture d'enfant. Elles répondent au caractère plus ou moins chrétien des familles, et seront appréciées des prêtres qui désirent animer l'assistance, souvent occasionnelle, des obsèques, en étant fidèles aux rubriques du Rituel, comme nous l'avons indiqué récemment (29 juin 1961, p. 411-414).

PUBLICATIONS MUSICALES

Orgue et Liturgie, n° 48, 28 pages, « **Préludes à l'Introït** » ; — n° 49, 32 p., « **Tomas de Santa Maria** » ; — n° 50-51, 40 p., Gaspard Corrette, « **Messe du 8e ton** ». (24,5 × 31,5). — Editions musicales de la Schola Cantorum et de la Procure générale de musique, 76bis, rue des Saints-Pères, Paris-7e, et St-Leu-la-Forêt (S.-et-O.).

Les douze *Préludes à l'Introït* sont de dimension variable, 1 à 4 pages. Douze organistes contemporains les ont écrits, chacun sur un introït différent, depuis celui du 2e dimanche après l'Epiphanie, jusqu'à celui du 1er dimanche de l'Avent. Toutes les tendances s'affirment : certains préludes épousent davantage la mélodie grégorienne, d'autres sont « d'un style avoisinant l'art franckiste, fauréen ou debussyste », voire les « recherches des dodécaphonistes ». Tous néanmoins visent à « éveiller les âmes » au moment de la messe, et à stimuler la prière. Il suffit de citer Maurice Duruflé (*Epiphanie*), le chan. P. Camonin (*Fête-Dieu*), Marcel Paponaud (*Messe de Mariage*) pour donner une idée de la qualité du recueil.

Tomas de Santa Maria († 1570), dominicain, était organiste du couvent St-Paul de Valladolid. On nous offre ici 26 courtes pièces transcrites de son *Arte de Taner Fantasia*. Les plus brèves occupent une demi page, les plus longues, deux pages ; elles sont groupées par tonalité, de ut à sol, et se rattachent aux huit tons du plain chant, ne modulant qu'aux tons voisins, elles conviennent donc fort bien comme interludes pour les offices liturgiques. Sauf les deux dernières, elles ressortissent à la technique du Ricercare et de l'imitation canonique. Aucune ne comporte de pédale obligée, encore que les ressources de l'orgue assurent une meilleure mise en valeur. Une préface indique les mutations rythmiques, l'ornementation et les gloses mélodiques que l'on peut introduire dans l'exécution, étant bien entendu que la ferme architecture de ces pièces s'accommode heureusement d'une exécution dépouillée.

Le double fascicule (50-51) est une réédition de la *Messe du VIIIe ton pour l'orgue*, de Gaspard Corrette organiste à Rouen, parue en 1703. Cette messe compte 24 pièces en sol (sauf une), de longueur très inégale : un verset d'une ligne et un *Grand dialogue* de six pages pour l'offerte. L'art n'est pas voisin du plain chant, mais de celui de Fr. Couperin, contemporain.

On y retrouve la même clarté, la même élégance, la même vie. Seuls deux ou trois morceaux nécessitent la pédale, mais le jeu manuel devra être alerte, le phrasé, authentique, les dialogues, colorés et animés, les récits, pimpants. L'introduction contient « meslange des jeux de l'orgue », « remarques pour le toucher et le caractère de chaque pièce », « esplication des agréments ». Cette réédition va faire la joie de tous les organistes ; pour la quasi totalité ce sera la découverte d'une œuvre d'art.

LIVRES REÇUS

Gervais DUMEIGE, S. J. *La Foi Catholique*. (11,5 × 17,5), 572 p. rel., 22,50 NF. Paris, Edit. de l'Orante.

Jacqueline GENET, *L'énigme des sermons du Curé d'Ars* (18 × 23), 448 p., 36 NF. *Ibid.*

J. CARMIGNAC et P. GUIBERT. *Les Textes de Qumrân*. (16 × 25), 284 p. Paris, Letouzey.

Man. Joaq. DE CARVALHO, *A la recherche de l'être*. (14 × 22,5), 524 p., 25 NF. Paris, La Colombe.

Yvan DANIEL. *Vivre en chrétien dans mon quartier*. (13,5 × 18), 224 p. Paris, Edit. Ouvrières.

L. LEFEBVRE. *Sur les pas de la Vierge-Mère*. (12 × 15,5), 228 p. fco, 5,50 NF. Chez l'auteur, Institut Calot, Berck-Plage (P.-de-C.).

Jean POLIT, S. J. *Chrétiens, tous frères*. (14 × 19), 224 p., 7,75 NF. Toulouse, Apost. de la Prière.

Mgr J. URTASUN. *L'évêque dans l'Eglise et son diocèse*. (14,5 × 19), 108 p., 4 NF. Paris, A. Fayard.

Pierre van der MEER de WALCHEREN. *Rencontres.* (13 × 20), 180 p. Paris, Desclée de Brouwer.

Annuaire des diocèses d'expression Française. « *Délégations Apostoliques pour l'Afrique Occidentale, Centrale et Madagascar* ». (15 × 23,5), 683 p. Paris, O.N.P.C. 58, Galerie Vivienne-2ᵉ.

Marietta MARTIN. *Choix de textes.* (11 × 17), 211 p., 8 NF. Paris, Edit. La Colombe.

Jean STEINMANN. *Poésies Bibliques, Isaïe, Jérémie, Job. Cantique des Cantiques.* (11,5 × 18), 276 p. Paris, A. Colin.

Arthur NISIN. *Histoire de Jésus.* (14 × 20,5), 410 p. Paris, Edit. du Seuil.

Mgr Jules BILLING. *Pastorale de la Charité.* (16×21,5), Strasbourg, Edit. Caritas.

Marie-Thérèse LOUIS-LEFEBVRE. « *Venez et voyez* ». *Homélies et sermons de l'Abbé Huvelin.* (15,5 × 22), 256 p., 9,10 NF. Paris, Edit. Fleurus.

Th. MAERTENS, etc. *Les Thèmes du Pasteur et de la route au catéchisme.* (14,5 × 21,5), 117 p. — *L'Eglise-Jérusalem au catéchisme.* Bruges, Apost. Liturgique.

Th. MAERTENS. *Les risques de plafonnement du Mouvement liturgique.* (15,5 × 23,5), 71 p. *Ibid.*

P. Laur. BOISVERT. O.F.M. *Doctrina de membris Ecclesiæ...* (15 × 23), 179 p. Montréal, Edit. Franciscaines.

P. Théoph. DE DEIR EL-KAMAR, Capucin. *L'Apôtre de la Croix : P. Jacques de Ghazir.* (15,5 × 22,5), 417 p. Beyrouth.

P. G. M. ROSCHINI, O.S.M. *Madre M. Elisa Andreoli.* (17 × 24,5), 265 p. Roma, Casa Gen. « Réparatrice ».

Abbé André PONS. *Droit ecclésiastique et Musique sacrée.* T. IV. *La Restauration de la Musique sacrée.* (16 × 24), 259 p. Edit. St-Augustin, St-Maurice (Suisse).

Mère Marie-de-Béthanie, de la Congrégation de la Mère de Dieu. (14 × 20), 348 p. Ottawa (Canada), 1961.

A. BOUFFARD. *L'Union Pontificale Missionnaire du Clergé.* (11,5 × 17), 116 p. U.M.C., 1145, Chemin Canardière, Québec.

Rév. Francis L. DEMERS, O.M.I. *The Temporal Administr. of the religions house of a non-exempt clerical. pontifical institute.* (15 × 22,5), 143 p., 3 doll. Catholic University of America, Press, Washington, D.C.

En vente à l'Ami du Clergé

POUR LE MOIS DU ROSAIRE

Nouveauté :

Chan. Joseph RAIMOND

Aumônier de la Légion d'honneur

AVE MARIA

(12 × 18), 80 p., **1,50** NF. (Fco, **1,80** NF.)

Un beau petit livre sur la Sainte Vierge... Procurons-lui un plein succès.

(S. Exc. Mgr Chiron).

●

Rappel :

Marc TREMEAU, O. P.

LE ROSAIRE

Sa richesse doctrinale et spirituelle

64 p. (11 × 17), 1 NF. (franco, **1,30** NF.)

« *Bien des pasteurs seront heureux de pouvoir distribuer, à l'occasion d'un pèlerinage, par exemple, une petite brochure de qualité sur le Rosaire. Le P. Marc Trémeau, O. P., vient d'en composer une en rassemblant ses articles sur le sujet parus dans l'*Ami du Clergé ». (Cahiers du clergé rural).

(*Réduction par quantité*)

F.-M. CATHERINET

INITIATION A L'EXERCICE DE LA PRÉSENCE DE DIEU

In-8 (18 × 12), 50 p. : **1** NF. (franco : **1,30** NF.)

Petit traité, devenu classique. Guide excellent pour l'oraison

17, rue Cassette, PARIS **ALSATIA** 10, rue Bartholdi, COLMAR

NOUVEAUTE !

Chanoine Pierre BLANCHARD

SAINTE MARGUERITE - MARIE

Expérience et Doctrine

230 p., 8 h.-t., s/jaq. ill. **12** NF.

Répondant — mais les dépassant — aux polémiques irritantes et stériles suscitées par un rationalisme systématique ou une psychanalyse réductrice, ce livre étudie le conflit que suscita l'emprise de Dieu sur la Sainte jusqu'à sa consécration totale.

Cette ardente figure doit retrouver son actualité dans une Rédemption qui se poursuit de nos jours à travers crises et persécutions.

Rappel :

●

Collection *Sources de Spiritualité*

dirigée par le R. P. CALLENS, O. P.

Fascicules parus : 1 et 2 : **R. P. Callens, o. p.**

LE MYSTÈRE DE NOTRE INTIMITÉ AVEC DIEU

3 : **R. P. Spicq, o. p.**

CHARITÉ ET LIBERTÉ SELON LE NOUVEAU TESTAMENT

4 : **R. P. Maréchal, o. p.**

LA VIE MYSTÉRIEUSE DE NOTRE-DAME

A paraître : 5 : **R. P. Duneste, o. p.**

LA SPIRITUALITÉ DES PROPHÈTES D'ISRAËL

(Amos, Osée, Isaïe) Chaque : **3,60 NF.**

ETUDES SOCIALES

S. S. JEAN XXIII

MATER ET MAGISTRA

Une élégante brochure de 80 pages

3 NF.

*

OFFICE GÉNÉRAL DU LIVRE

14 bis, rue J.-Ferrandi — PARIS-6e

LIBRAIRIE DU CARMEL

LE VRAI VISAGE DE STE THERESE DE L'E.-J. Un album de 150 p. Héliog. accomp. d'un fascicule séparé. Introduction et Notes par le R. P. FRANÇOIS, O.C.D. .... broché, 27,00 NF. Relié, 36.00 NF.

LA PASSION DE N.-S. SELON LE CHIRURGIEN, Docteur BARBET, 1 vol. 224 p. et 24 planches Fco 8.90 NF.

JE VEUX VOIR DIEU, par le R. P. Marie Eugène de l'E.-J. O.C.D. 1.150 p., fort beau vol., relié toile 34.50 NF.

INTIMITE DIVINE, les 2 vol. reliés, du P. GABRIEL 44,80 NF. de Ste M. M. O.C.D., les 6 volumes brochés...... 38.40 NF.

Méditations pour tous les jours de l'année

Exclusivité française des photographies du Saint-Suaire de Turin

C.C.P. Paris 3705-00. - **27, r. Madame, Paris-6e.** - LIT. 69-57

Sonneries Electriques de CLOCHES

BACH - METZ

A. BACH, Ingén. I.E.N.

Agence technique pour le Centre :

BEAUMONT (Clermont-Fd)

12, avenue de Clermont (Puy-de-Dôme)

Les célèbres

GROTTES DE BETHARRAM

ont

une renommée mondiale

●

Elles sont situées entre les Sanctuaires de LOURDES et les Sanctuaires de Bétharram

PAROISSES — ÉCOLES

La plaquette en « Rigidex » simple recto-verso (12 × 21)

POUR BIEN FAIRE MA CONFESSION

composée par l'Abbé STAHL (*imprimatur de Nice*)

est utile aux adultes et nécessaire aux enfants

« Il peut paraître difficile de faire tenir sur un seul feuillet un examen de conscience et une méthode de confession, tout en étant clair et précis. C'est pourtant ce qu'a réalisé l'auteur. » (Ami du Clergé, 8-1-59).

0,50 NF. aux Editions Catholiques de la Côte d'Azur
4, Bd du Cap, Antibes (A.-M.)
C.C.P. MARSEILLE 2.736.73

LA HERNIE EST UN MAL REDOUTABLE

pour qui la néglige. Il ne comporte que deux solutions : l'opération ou le port d'un bandage efficace. A ceux qui répugnent à la première, il ne reste d'autre alternative que d'adopter la seconde. Il existe un grand nombre de modèles de bandages : les uns trop durs, munis de pelotes trop volumineuses, sont insupportables ; les autres, trop faibles ou mal conçus, laissent échapper les hernies. De toute évidence, le moyen de contention le plus simple et le plus parfait est la main du sujet placée à plat sur l'ouverture. C'est la formule même du NEO - BARRERE qui, entièrement élastique, sans parties métalliques, sans l'aide d'aucune pelote, maintient intégralement dans toutes les positions les hernies les plus volumineuses. Avec les NEO-BARRERE sans pelotes, tout risques d'écrasement de la tumeur et d'élargissement de l'anneau sont écartés, la hernie est complètement maintenue. Adressez-vous aux Etablissements du Dr L. BARRERE, 3, boulev. du Palais, PARIS, ou à l'un de leurs 500 dépositaires exclusifs en Province.

le chauffage des églises

résolu par le

CALORIFÈRE A MAZOUT

AERCO

A AIR SOUFFLÉ

Nombreuses références

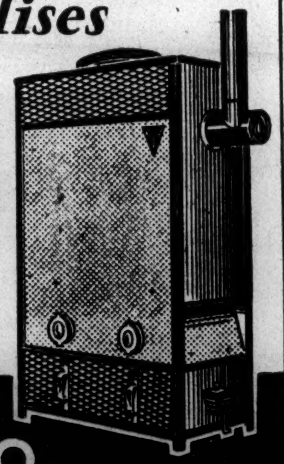

ETABLts **ENNCO** CONSTRUCTEURS

88, AV. A.-DUTRIEVOZ - TEL. 52.82.48

VILLEURBANNE (RHONE)

NOUS CONSULTER EGALEMENT POUR LE CHAUFFAGE DES ECOLES, CINEMAS, SALLES PAROISSIALES, ETC...

CHEMINS DE CROIX

Bois — Cuivres — Peintures

Travail artisanal soigné

ODETTE ROCHE CONLIEGE (Jura)

Photos — Tarifs gratuits sur demande

LIBRAIRIE R. BOURDON

75, rue de Rennes - Paris-6e

Achat et vente de

LIVRES D'OCCASION

Envoi gratuit sur demande de notre liste d'achat